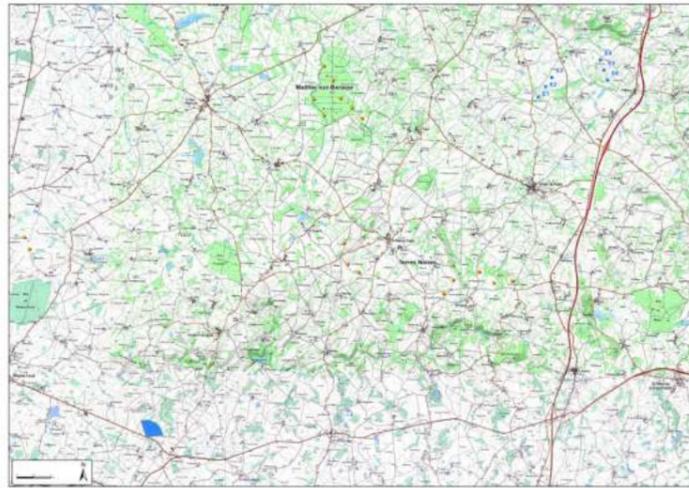


Photomontage n°258-1 : Aire d'étude éloignée - Route départementale n°942 - Dompierre-les-Eglises



Évaluation des impacts paysagers :

Le point de vue 258-1 est localisé le long de la route départementale D942 entre Magnac-Laval et la route nationale N145. L'observateur se trouve en position dominante (315m environ). La végétation est présente mais repoussée en limite de parcelle. La vision est lointaine.

Intérêt du point de vue : Vue depuis une route départementale (D942) importante à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Unité paysagère concernée : Paysage de la campagne parc _ la Basse Marche

Enjeu négligeable : Route départementale importante à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Sensibilité négligeable : Relief et densité végétale s'intercalent entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis une route départementale importante à l'échelle de l'aire d'étude éloignée mais qui n'est que très ponctuellement orientée vers la ZIP / éloignement important : 16 km environ

Impact et transformation du paysage : nuls

Les éoliennes du projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles ne sont pas visibles, masquées par la végétation en avant-plan. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.

Covisibilité avec les projets éoliens voisins :

Cinq projets éoliens voisins sont compris dans le panorama à savoir les Patoures (Lussac parc construit), Mailhac-sur-Benaize (en instruction), Lif (en instruction), Terres Noires (permis autorisé) et la Souterraine (parc construit). Seules les éoliennes de Lif, Terres Noires et la Souterraine sont visibles partiellement à très partiellement. Au vu de leur éloignement respectif, leur prégnance est faible (Terres Noires) à négligeable. Un espace de respiration sépare les 5 angles visuels occupés par des éoliennes.

Coordonnées du point de vue	X = 514255 Y = 2133654 Alt = 320m
Périmètre d'étude	Eloigné
Date de la prise de vue	02/03/2017—14h55
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E1 - 15469 m
Eolienne la plus éloignée	E4 - 17594 m



▲
344°

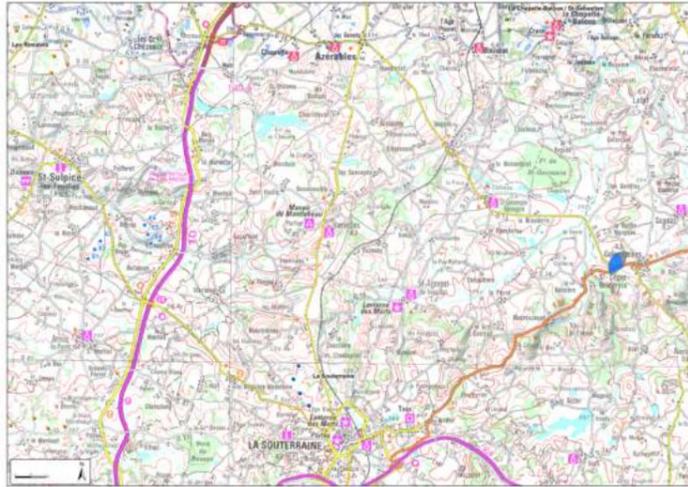
▲
84°







Photomontage n°361 : Aire d'étude éloignée - Route départementale D951 - Village : frange de Colondannes



Évaluation des impacts paysagers :

Le point de vue 361 est localisé le long de la route départementale D951 à l'Ouest du village de Colondannes. La position de l'observateur est dominante (323m) mais la végétation en avant-plans (alignements de grands chênes) est dense. La vision est majoritairement cadrée dans un plan proche mais d'étroites fenêtres visuelles conduisent le regard vers le lointain. Le paysage présente une belle qualité.

Intérêt du point de vue : *Vue depuis une route départementale (D951) importante à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et reliant notamment Aigurande à la Souterraine / frange du village de Colondannes*

Unité paysagère concernée : *Paysage de la campagne parc _ la Basse Marche*

Enjeu négligeable : *Vue depuis une route départementale (D951) / frange du village de Colondannes*

Sensibilité négligeable : *Relief et densité végétale s'intercalent entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis une route départementale / vision statique depuis la frange d'un village / éloignement important : 15 km environ*

Impact et transformation du paysage : nuls

Les éoliennes du projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles ne sont pas visibles, masquées par la végétation et le relief en avant-plan. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.

Covisibilité avec les projets éoliens voisins :

Une éolienne du parc de la Souterraine émerge très partiellement au-dessus de la ligne d'horizon. Au vu de la distance, la vision de cette extrémité de pale est négligeable.

Coordonnées du point de vue	X = 543517 Y = 2143515 Alt = 333m
Périmètre d'étude	Eloigné
Date de la prise de vue	26/01/2017—11h05
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E6 - 15489 m
Eolienne la plus éloignée	E1 - 17530 m

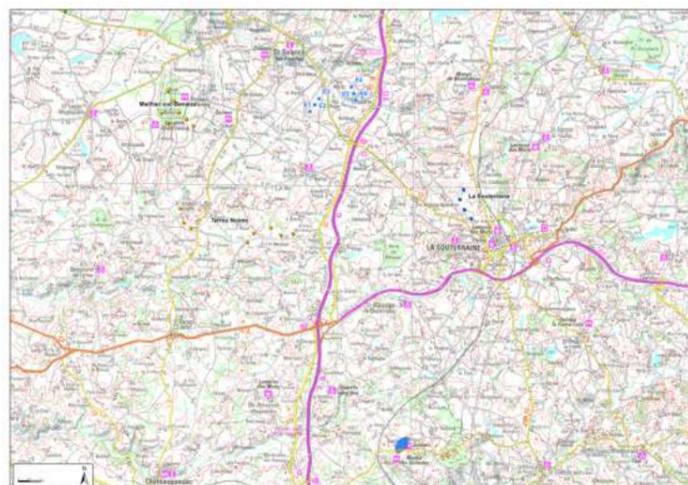








Photomontage n°229 : Aire d'étude éloignée - Route départementale D4 - Patrimoine protégé (MH10 : Dolmen de Bagnol, classé)



Évaluation des impacts paysagers :

Le point de vue 229 est localisé le long de la route départementale D4 au Sud du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles. Il propose une visibilité depuis les abords et une covisibilité avec la silhouette du dolmen de Bagnol, monument classé (MH10). Le monument est positionné sur un plateau élevé (390m environ) et largement boisé. La vision est majoritairement cadrée dans un plan proche.

Intérêt du point de vue : *Vue depuis une route départementale (D4) du quotidien / abords d'un monument classé (MH10) / covisibilité avec un monument classé*

Unité paysagère concernée : *Paysage de la campagne parc _ la Basse Marche*

Enjeu modéré : *Vue depuis une route départementale (D4) du quotidien / abords d'un monument classé (MH10) / covisibilité avec un monument classé*

Sensibilité négligeable : *Relief et densité végétale s'intercalent entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis une route départementale du quotidien / visibilité et covisibilité depuis et avec un monument protégé (MH10 classé) / éloignement important : 14km environ*

Impact et transformation du paysage : nuls

Les éoliennes du projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles ne sont pas visibles, masquées par la végétation dense en avant-plan. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.

Covisibilité avec les projets éoliens voisins :

Les éoliennes du projet de la Souterraine apparaissent à droite du panorama à l'occasion d'une fenêtre ouverte dans la végétation en avant-plan. Leur prégnance est largement atténuée par la distance.

Coordonnées du point de vue	X = 530295 Y = 2128678 Alt = 397m
Périmètre d'étude	Eloigné
Date de la prise de vue	25/01/2017—17h45
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E1 - 15725 m
Eolienne la plus éloignée	E4 - 16410 m

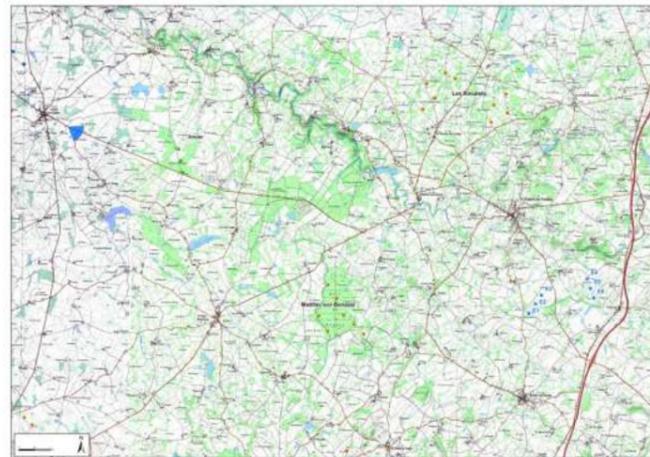








Photomontage LLE : Aire d'étude éloignée - Route départementale n°912 - Village : Lussac-les-Eglises



Évaluation des impacts paysagers :
Le point de vue LLE est localisé sur la frange sud-est du village de Lussac-les-Eglises, le long de la départementale D912, au cœur d'un plateau agricole peu élevé (210m environ) dans un secteur boisé et bocager (trame lâche d'un bocage altéré). Le panorama englobe les versants et les rives d'un vallon connecté à la vallée de l'Asse qui circule plus au Sud. La vision est cadrée à l'échelle de ce vallon dont le versant est coiffé d'un cordon végétal. Ainsi, la végétation et le relief créent des écrans visuels dans l'axe de la ZIP. Le paysage est de belle qualité.

Intérêt du point de vue : Vision depuis la frange sud-est de Lussac-les-Eglises
Unité paysagère concernée : Paysage de la campagne parc _ la Basse Marche

Enjeu faible : Vision depuis la frange sud-est du village de Lussac-les-Eglises
Sensibilité faible : Relief et densité végétale s'intercalent entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis la frange sud-est du village et depuis la D912 / éloignement important : 16 km environ

Impact et transformation du paysage : nuls
Les éoliennes du projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles ne sont pas visibles, masquées par la végétation et le relief en avant-plan. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.

Covisibilité avec les projets éoliens voisins : sans objet

Coordonnées du point de vue	X = 511324 Y = 2149713 Alt = 209m
Périmètre d'étude	Eloigné
Date de la prise de vue	02/03/2017—15h20
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E1 - 15777 m
Eolienne la plus éloignée	E6 - 17537 m

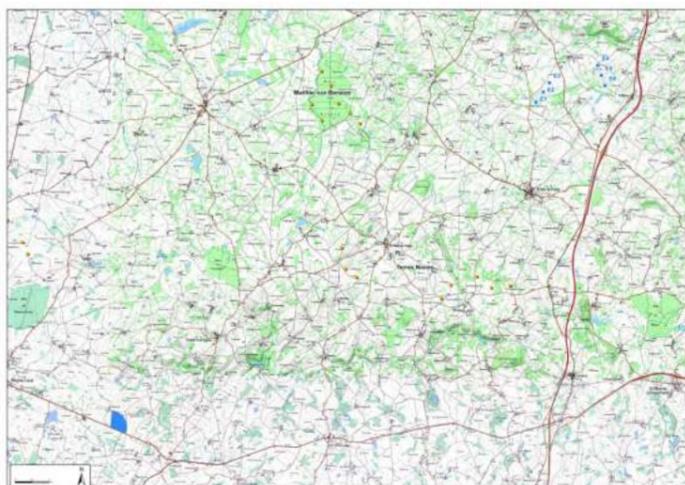








Photomontage n°258 : Aire d'étude éloignée - Route départementale n°942 - Magnac-Laval



Évaluation des impacts paysagers :

Le point de vue 258 est localisé le long de la route départementale D942 entre Magnac-Laval et la route nationale N145. L'observateur se trouve au cœur d'un plateau élevé (320m environ), boisé et bocager et découpé par une série de vallons connectés à la vallée de la Brame qui circule plus au Nord. Ces vallons, par l'inflexion qu'ils creusent dans la topographie ouvre des fenêtres visuelles vers le lointain (à gauche de la photo) lorsque ces dernières ne sont pas fermées par la végétation en avant-plan. En dehors de ces vallons, la platitude du plateau associée à la trame végétale dense cadrent la vision dans un plan proche.

Intérêt du point de vue : *Vue depuis une route départementale (D942) importante à l'échelle de l'aire d'étude éloignée*

Unité paysagère concernée : *Paysage de la campagne parc _ la Basse Marche*

Enjeu négligeable : *Route départementale importante à l'échelle de l'aire d'étude éloignée*

Sensibilité négligeable : *Relief et densité végétale s'intercalent entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis une route départementale importante à l'échelle de l'aire d'étude éloignée mais qui n'est que très ponctuellement orientée vers la ZIP / éloignement important : 16 km environ*

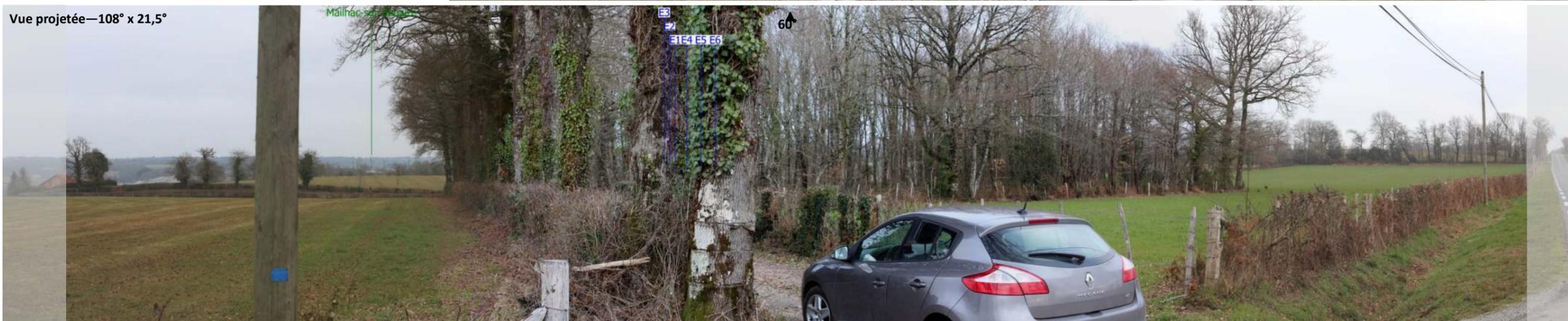
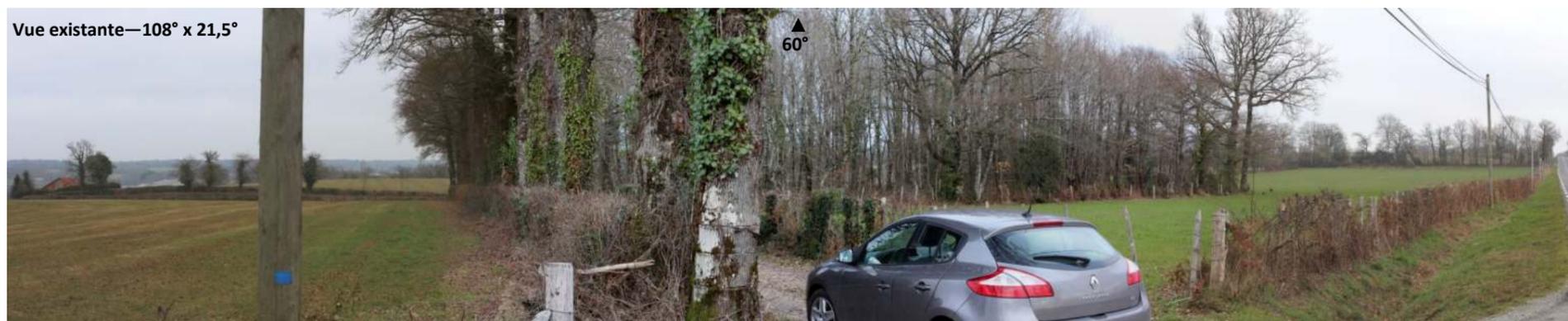
Impact et transformation du paysage : nuls

Les éoliennes du projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles ne sont pas visibles, masquées par la végétation en avant-plan. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.

Covisibilité avec les projets éoliens voisins :

Le projet éolien voisin envisagé sur la commune de Mailhac-sur-Benaize (en instruction) est compris dans le panorama mais il n'est pas visible, masqué par un bombement boisé.

Coordonnées du point de vue	X = 513247 Y = 2134082 Alt = 287m
Périmètre d'étude	Eloigné
Date de la prise de vue	25/01/2017—16h45
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E1 - 15966 m
Eolienne la plus éloignée	E4 - 18107 m



10°

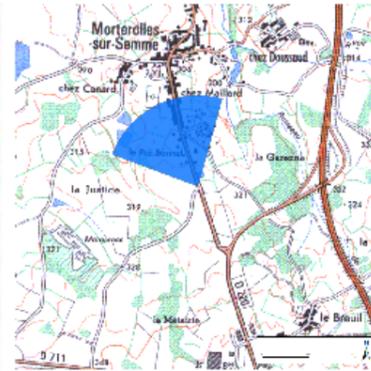
110°







Photomontage n°235 : Aire d'étude éloignée - Route nationale D220 - Village : Morterolles-sur-Semme



Evaluation des impacts paysagers :

Le point de vue 235 est localisé le long de la route nationale D220 au niveau de la frange sud de Morterolles-sur-Semme. Le village est construit au cœur d'un petit plateau élevé (330 m environ) et étroit cadré par la vallée de la Semme au Nord et la vallée de la Gartempe au Sud. Il s'agit d'une position dominante vis-à-vis de la silhouette du village. Le regard est cadré dans un horizon moyen par le versant opposé de la Semme et par des écrans liés à la végétation et au bâti qui s'intercalent entre les éoliennes et l'observateur.

Intérêt du point de vue : *Vue depuis une route départementale (D220) importante à l'échelle de l'aire d'étude éloignée*

Unité paysagère concernée : *Paysage de la campagne parc _ la Basse Marche*

Enjeu modéré : *Route départementale importante à l'échelle de l'aire d'étude éloignée / covisibilité avec la silhouette de Morterolles-sur-Semme*

Sensibilité faible : *Relief et densité végétale s'intercalent entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis une route départementale importante à l'échelle de l'aire d'étude éloignée qui est ponctuellement orientée vers la ZIP / Co-visibilité avec la silhouette de Morterolles-sur-Semme / éloignement important : 16 km environ*

Impact et transformation du paysage : nuls

Les éoliennes du projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles ne sont pas visibles, masquées par la végétation et le relief en avant-plan. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.

Covisibilité avec les projets éoliens voisins :

Les éoliennes des projets Terres Noires (permis autorisé) et la Longe (en instruction) émergent à peine au-dessus du bombement boisé qui ferme l'horizon. Leur prégnance est quasi nulle. Les éoliennes du projet Landes de verrines émergent plus largement mais sont presque totalement masquées par un bosquet en avant-plan.

Coordonnées du point de vue	X = 525183 Y = 2127293 Alt = 327m
Périmètre d'étude	Eloigné
Date de la prise de vue	25/01/2017—17h30
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E1 - 16253 m
Eolienne la plus éloignée	E4 - 17804 m

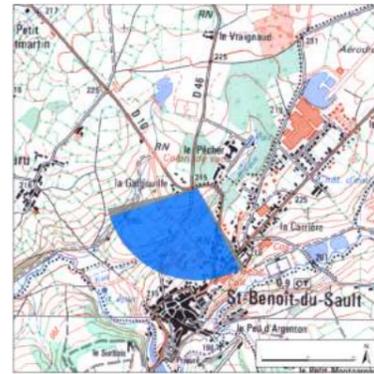
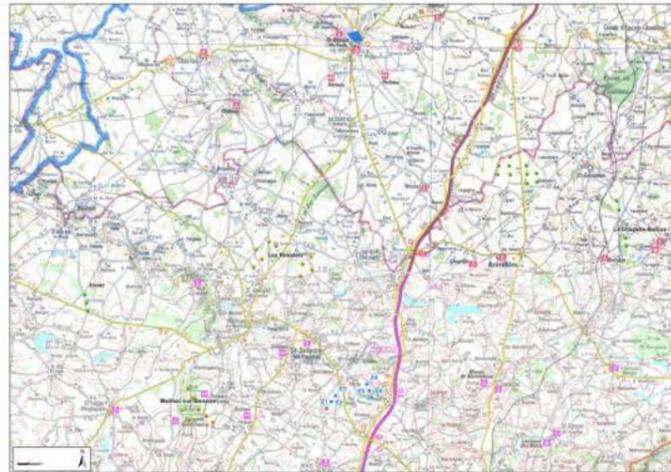








Photomontage SBS : Aire d'étude éloignée - Patrimoine protégé : village de Saint-Benoit-du-Sault, site inscrit et site patrimonial remarquable - Route départementale D10



Évaluation des impacts paysagers :

Le point de vue SBS est localisé le long de la route départementale D10 au Nord du village de Saint-Benoit-du-Sault (site inscrit et site patrimonial remarquable) et donc au Nord du projet envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-feuilles. Il propose une covisibilité partielle avec le village de Saint-Benoit-du-Sault. Les avant-plans végétaux sont denses.

Intérêt du point de vue : *Vue depuis une route départementale (D10) du quotidien / Covisibilité partielle avec le site inscrit et le site patrimonial remarquable : Vieux village de Saint-Benoit-du Sault*

Unité paysagère concernée : *Paysage de la campagne parc _ la Basse Marche*

Enjeu modéré : *Vue depuis une route départementale (D10) du quotidien / covisibilité avec une partie de la silhouette du village de Saint-Benoit-du-Sault*

Sensibilité nulle : *Relief et densité végétale s'intercalent entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis une route départementale du quotidien / vision dynamique proposant une covisibilité partielle avec un village faisant protégé au titre des sites et au titre des sites patrimoniaux remarquables / éloignement important : 16 km environ*

Impact et transformation du paysage : nuls

Les éoliennes du projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles ne sont pas visibles, masquées par la végétation et le relief en avant-plan. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.

Covisibilité avec les projets éoliens voisins : Sans objet

Coordonnées du point de vue	X = 527395 Y = 2161131 Alt = 213m
Périmètre d'étude	Eloigné
Date de la prise de vue	02/03/2017—12h20
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E4 - 16298 m
Eolienne la plus éloignée	E1 - 17462 m

Vue existante—108° x 21,2°



Vue projetée—108° x 21,2°

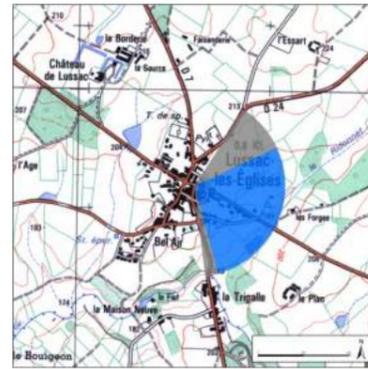








Photomontage n°368 : Aire d'étude éloignée - Route départementale n°912 - Village : Lussac-les-Eglises



Évaluation des impacts paysagers :

Le point de vue 368 est localisé au centre du village de Lussac-les-Eglises le long de la départementale D912. En avant-plan, la végétation, le bâti et le relief créent des écrans visuels dans l'axe de la ZIP.

Intérêt du point de vue : *Vision depuis le centre de Lussac-les-Eglises, vision depuis la route départementale D912*

Unité paysagère concernée : *Paysage de la campagne parc _ la Basse Marche*

Enjeu faible : *Vision depuis le centre du village de Lussac-les-Eglises et depuis la départementale D912*

Sensibilité faible : *Relief et densité végétale et bâtie s'intercalent entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis la D912 au cœur du village / vision statique en centre village / éloignement important : 16 km environ*

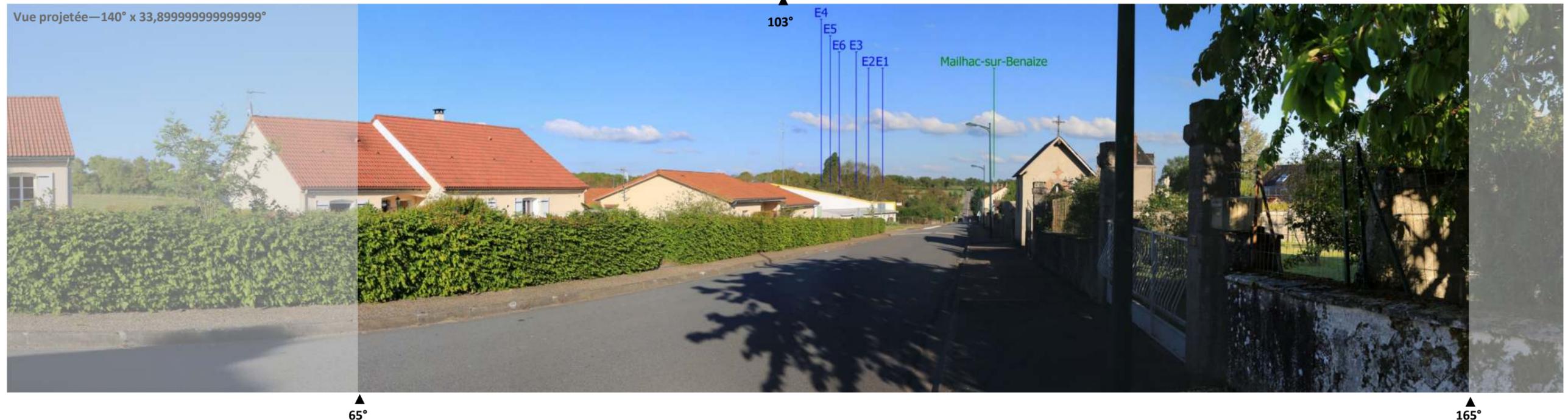
Impact et transformation du paysage : nuls

Les éoliennes du projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles ne sont pas visibles, masquées par la végétation et le relief en avant-plan. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.

Covisibilité avec les projets éoliens voisins :

Le projet de Mailhac-sur-Benaize est compris dans le panorama mais il n'est pas visible.

Coordonnées du point de vue	X = 510585 Y = 2150117 Alt = 208m
Périmètre d'étude	Eloigné
Date de la prise de vue	04/05/2017—19h20
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E1 - 16488 m
Eolienne la plus éloignée	E6 - 18240 m

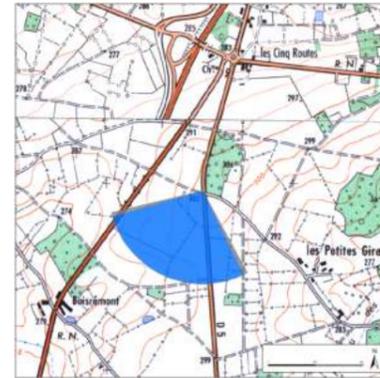








Photomontage n°337 : Aire d'étude éloignée - Route départementale n°5 - Parnac



Évaluation des impacts paysagers :

Le point de vue 337 est localisé le long de la route départementale D5 au Nord du projet envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-feuilles. Les avant-plans végétaux sont denses.

Intérêt du point de vue : *Vue depuis une route départementale (D5) du quotidien*

Unité paysagère concernée : *Paysage de la campagne parc _ la Basse Marche*

Enjeu faible : *Vue depuis une route départementale (D5) du quotidien*

Sensibilité nulle : *Relief et densité végétale s'intercalent entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis une route départementale du quotidien / éloignement important : 16 km environ*

Impact et transformation du paysage : négligeables

Seule l'extrémité d'une pale de l'éolienne E3 est visible à l'horizon. Sa prégnance est quasi nulle au vu de l'éloignement de plus de 16 km. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme négligeables.

Covisibilité avec les projets éoliens voisins :

Les éoliennes dont la prégnance est la plus forte sont celles du projet Melet (en instruction) qui apparaissent au premier plan. Dans une moindre mesure les éoliennes du projet Bois Chardon (permis autorisé) apparaissent partiellement dans l'axe de la D5. Les éoliennes des autres projets (Lif, Terres Noires, Brame-Benaize, Mailhac-sur-Benaize, les Rimalets et Courri) ont une prégnance négligeable, largement masquées par les avant-plans (topographie et végétation).

Coordonnées du point de vue	X = 534511 Y = 2159964 Alt = 301m
Périmètre d'étude	Eloigné
Date de la prise de vue	02/03/2017—12h40
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E4 - 16512 m
Eolienne la plus éloignée	E1 - 18312 m

Vue existante—105° x 20,6°



Vue projetée—105° x 20,6°



154°

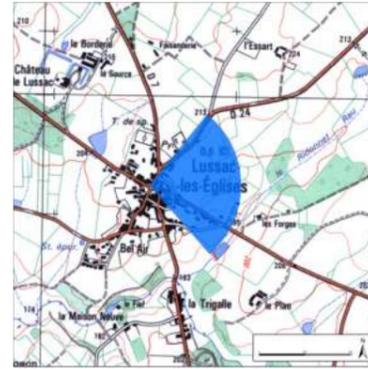
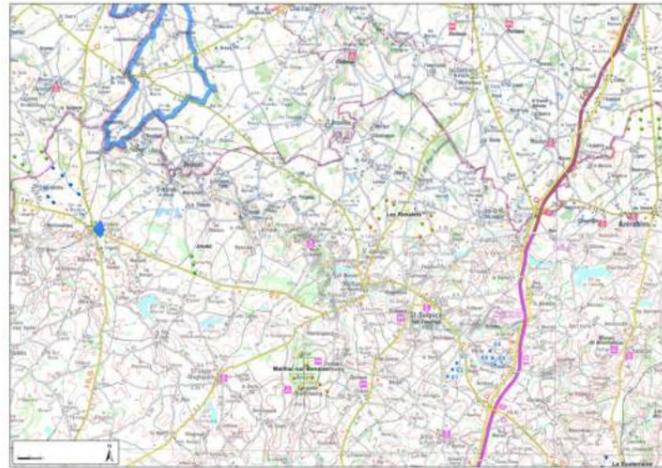
254°







Photomontage n°367 : Aire d'étude éloignée - Route départementale n°912 - Village : Lussac-les-Eglises



Évaluation des impacts paysagers :

Le point de vue 367 est localisé dans le centre du village de Lussac-les-Eglises, le long de la départementale D912 aux abords immédiats de l'église (qui n'est pas protégée). En avant-plan, la végétation, le bâti et le relief créent des écrans visuels dans l'axe de la ZIP. Une fenêtre étroite s'ouvre cependant en direction de cette dernière.

Intérêt du point de vue : *Vision depuis le centre de Lussac-les-Eglises / vision depuis la route départementale D912*

Unité paysagère concernée : *Paysage de la campagne parc _ la Basse Marche*

Enjeu faible : *Vision depuis le centre du village de Lussac-les-Eglises / vision depuis la route départementale D912*

Sensibilité faible : *Relief et densité végétale et bâtie s'intercalent entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis la D912 / vision statique depuis le parvis de l'église / éloignement important : 16 km environ*

Impact et transformation du paysage : nuls

Les éoliennes du projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles ne sont pas visibles, masquées par l'église en avant-plan. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.

Covisibilité avec les projets éoliens voisins : sans objet

Coordonnées du point de vue	X = 522586 Y = 2157978 Alt = 212m
Périmètre d'étude	Eloigné
Date de la prise de vue	04/05/2017—19h15
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E3 - 16613 m
Eolienne la plus éloignée	E6 - 18365 m

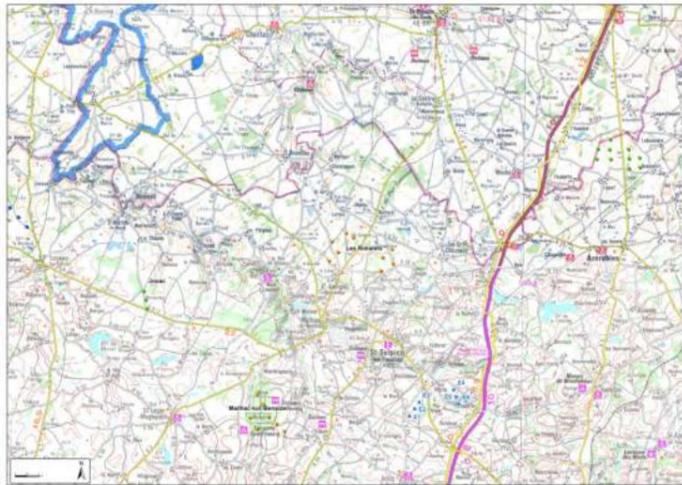








Photomontage n°295 : Aire d'étude éloignée - Route départementale n°36 entre Tilly et Chaillac - Chaillac



Évaluation des impacts paysagers :

Le point de vue 295 est localisé le long de la route départementale D36 entre Tilly et Chaillac. Il est légèrement dominant et la végétation absente au premier plan dans l'axe de la ZIP.

Intérêt du point de vue : *Vue depuis une route du quotidien*

Unité paysagère concernée : *Paysage de la campagne parc _ la Basse Marche*

Enjeu négligeable : *Vue depuis une route du quotidien*

Sensibilité négligeable : *Relief et densité végétale s'intercalent entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis un axe du quotidien / éloignement important : 17 km environ*

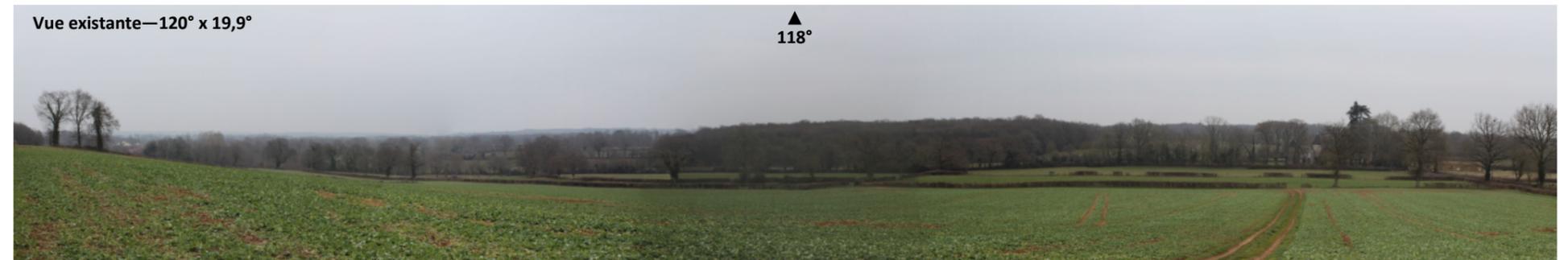
Impact et transformation du paysage : nuls

Les éoliennes du projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles ne sont pas visibles, masquées par la végétation et le relief en avant-plan. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.

Covisibilité avec les projets éoliens voisins :

Deux projets voisins sont compris dans le panorama mais seules les éoliennes du projet Melet (en instruction) sont visibles dans le lointain. Les éoliennes du projet Bois Chardon (permis autorisé) sont totalement masquées.

Coordonnées du point de vue	X = 516816 Y = 2158731 Alt = 201m
Périmètre d'étude	Eloigné
Date de la prise de vue	25/01/2017—15h05
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E3 - 17268 m
Eolienne la plus éloignée	E6 - 18299 m









Photomontage n°361-2 : Aire d'étude éloignée - Patrimoine protégé : Eglise inscrite de Parnac (MH 58) - Village de Parnac



Évaluation des impacts paysagers :

Le point de vue 361-2 est localisé à proximité de l'église inscrite de Parnac (MH58) localisée sur la frange sud du village. Les avant-plans végétaux et bâtis sont denses mais une fenêtre s'ouvre plus largement en direction de la ZIP.

Intérêt du point de vue : *Vue depuis une église inscrite (MH58) / vision depuis la frange sud du village de Parnac*

Unité paysagère concernée : *Paysage de la campagne parc _ la Basse Marche*

Enjeu modéré : *Vue depuis les abords immédiats de l'église inscrite de Parnac (MH58) / vision depuis la frange sud du village de Parnac*

Sensibilité négligeable : *Relief et densité végétale et bâtie s'intercalent entre l'observateur et la ZIP / vision statique depuis les abords immédiat d'une église protégée / éloignement important : 17 km environ*

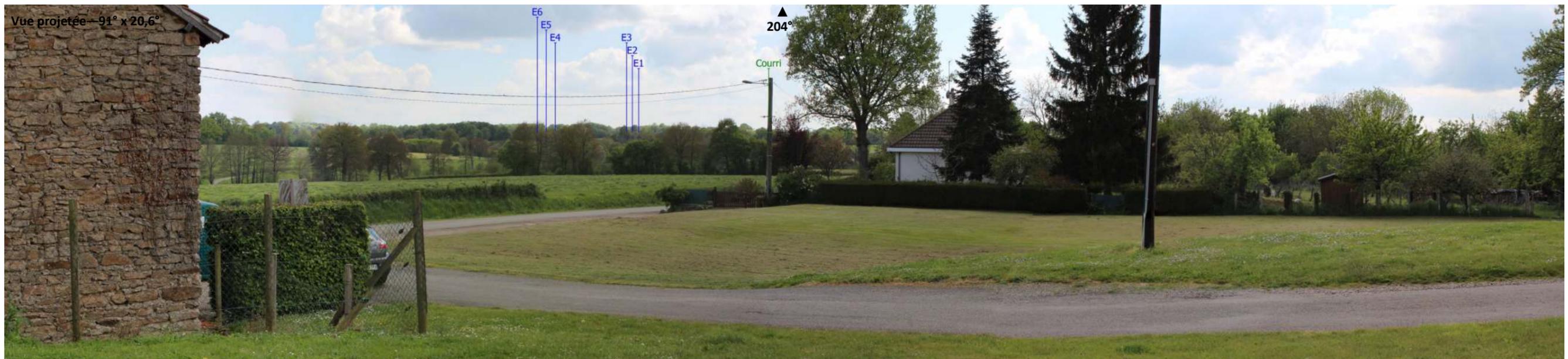
Impact et transformation du paysage : nuls

Les éoliennes du projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles ne sont pas visibles, masquées par la végétation et le relief en avant-plan. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.

Covisibilité avec les projets éoliens voisins :

Les éoliennes du seul projet éolien voisin compris dans le panorama, à savoir Courri (en instruction), sont totalement masquées.

Coordonnées du point de vue	X = 531240 Y = 2161787 Alt = 333m
Périmètre d'étude	Eloigné
Date de la prise de vue	04/05/2017—16h35
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E4 - 17281 m
Eolienne la plus éloignée	E1 - 18798 m

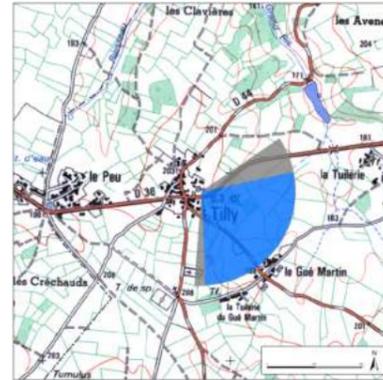
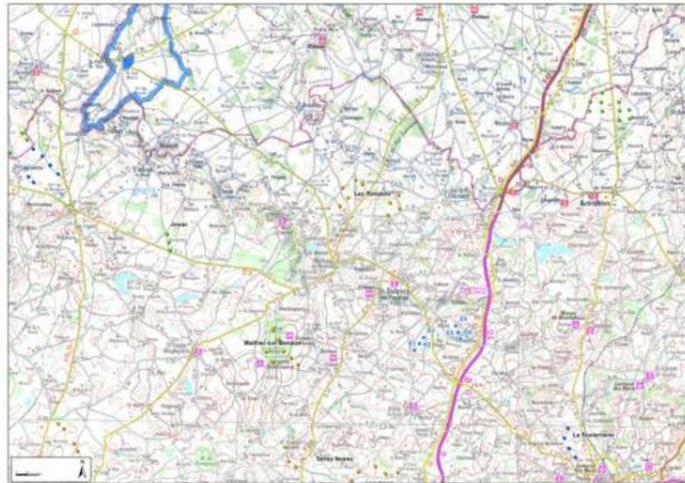








Photomontage n°288 : Aire d'étude éloignée - Patrimoine protégé : Eglise de Tilly (inscrite MH64)



Évaluation des impacts paysagers :

Le point de vue 288 est localisé aux abords de l'église inscrite de Tilly (MH64) dans le centre du village, le long de la D36. Le point de vue est légèrement dominant mais les avant-plans végétaux et bâtis sont denses dans l'axe de la ZIP.

Intérêt du point de vue : *Vue depuis un monument inscrit - église de Tilly (MH64) / vision depuis une route / vision depuis le centre de Tilly*

Unité paysagère concernée : *Paysage de la campagne parc _ la Basse Marche*

Enjeu modéré : *Vue depuis l'église de Tilly inscrite (MH64) / vision depuis le centre du village de Tilly / vision depuis une route départementale du quotidien*

Sensibilité nulle: *Relief et densité végétale s'intercalent entre l'observateur et la ZIP / vision statique depuis une église inscrite (MH64) / vision dynamique depuis une route départementale du quotidien / éloignement important : 18 km environ*

Impact et transformation du paysage : nuls

Les éoliennes du projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles ne sont pas visibles, masquées par la végétation et le relief en avant-plan. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.

Covisibilité avec les projets éoliens voisins :

Alors que les éoliennes des projets les Rimalets (permis autorisé) et Lif (en instruction) émergent très partiellement au dessus de la ligne d'horizon (prégnance négligeable), celles du projet de Mailhac-sur-Benaize (en instruction) sont totalement masquées. En revanche certaines des éoliennes du projet Tilly (permis autorisé) sont plus franchement visibles en avant-plan.

Coordonnées du point de vue	X = 512849 Y = 2156901 Alt = 202m
Périmètre d'étude	Eloigné
Date de la prise de vue	25/01/2017—15h20
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E3 - 18437 m
Eolienne la plus éloignée	E6 - 19733 m

Vue existante—128° x 21,2°



Vue projetée—128° x 21,2°

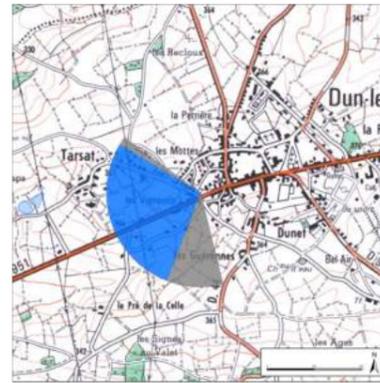
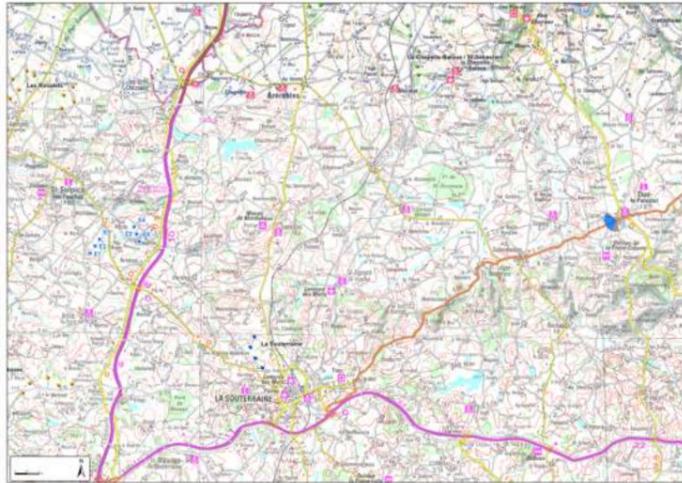








Photomontage n°360 : Aire d'étude éloignée - Village : Dun-Le-Palestel - Route départementale D951



Évaluation des impacts paysagers :

Le point de vue 360 est localisé le long de la route départementale D951 au cœur du village de Dun-le-Palestel. Le village est construit sur un plateau densément bocager et élevé (340m environ) dominant plus à l'Ouest les vallées de la Brézantine et de la Breuille. Dans le centre la vue en balcon présentée ici est à la fois cadrée dans un plan proche par le bâti et la végétation des jardins et ouverte vers un horizon plus lointain.

Intérêt du point de vue : Vue depuis une route départementale (D951) importante / secteur dominant au cœur du village de Dun-le-Palestel
Unité paysagère concernée : Paysage de la campagne parc _ la Basse Marche

Enjeu faible : Vue depuis une route départementale (D951) importante / secteur dominant au cœur du village de Dun-le-Palestel

Sensibilité faible : Relief et densité végétale et bâtie s'intercalent entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis une route départementale importante / vision statique depuis le cœur d'un village / éloignement important : 20 km environ

Impact et transformation du paysage : négligeables

Seule l'extrémité d'une pale de l'éolienne E1 est visible à l'horizon. Sa prégnance est quasi nulle au vu de l'éloignement de plus de 20 km. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme négligeables.

Covisibilité avec les projets éoliens voisins :

Certaines des éoliennes des projets Mailhac-sur-Benaize (en instruction) et Lif (en instruction) sont respectivement très partiellement à partiellement visibles. Elles apparaissent dans un même angle visuel. Les éoliennes du projet Courri (en instruction) sont totalement masquées.

Coordonnées du point de vue	X = 548063 Y = 2145183 Alt = 364m
Périmètre d'étude	Eloigné
Date de la prise de vue	26/01/2017—11h20
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E6 - 20030 m
Eolienne la plus éloignée	E1 - 22112 m



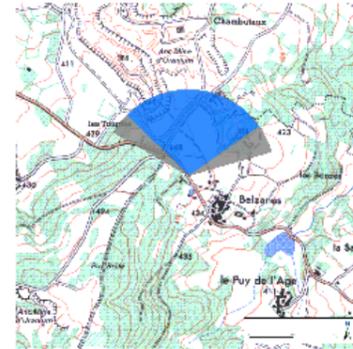






E3.9 Présentation du photomontage depuis le pied des Monts d'Ambazac (au-delà des limites de l'aire d'étude éloignée)

Photomontage n°M5 : Aire d'étude très éloignée - Au pied des Monts d'Ambazac - Village : non loin de Belzanes et Bersac-sur-Rivalier



Evaluation des impacts paysagers :

Le point de vue M5 est localisé au Sud-Est de Bessines-sur-Gartempe, près du village de Belzanes le long du GRP des Monts d'Ambazac qui passe au pied de ce relief. Le point de vue est très lointain puisque distant de plus de 22 km. Ce secteur est élevé (puisque les altitudes atteignent 470 m au lieu de prise de vue) et boisé. La ligne d'horizon apparaît légèrement au-dessus des frondaisons ouvrant un panorama qui est caractérisé par son horizontalité.

Intérêt du point de vue : Vue depuis le GRP des Monts d'Ambazac / vision dynamique depuis une route secondaire circulant au pied des Monts d'Ambazac

Unité paysagère concernée : Paysage de la campagne parc _ le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand Bourg (limites sud-ouest)

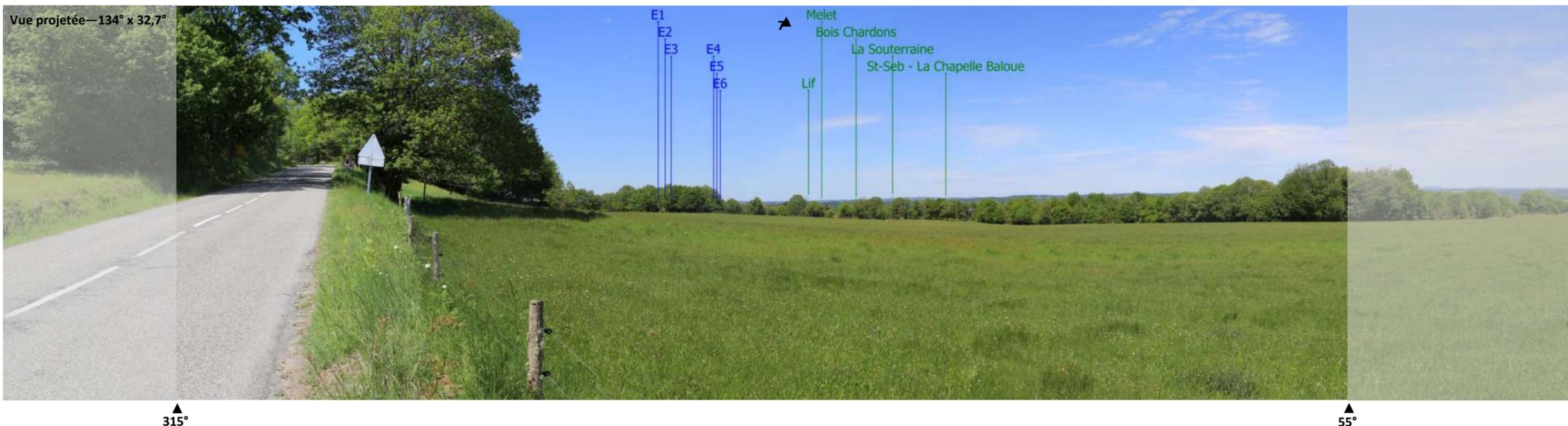
Impact et transformation du paysage : nuls

Aucune éolienne n'est visible. Les machines sont masquées par la densité boisée en avant-plan. La transformation du paysage et les impacts liés au parc envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sont considérés comme nuls.

Covisibilité avec les projets éoliens voisins :

On peut observer certaines des éoliennes de chacun des parcs compris dans le panorama. Les éoliennes du projet Lif sont celles qui émergent le plus. Leur prégnance reste malgré tout faible. Les éoliennes sont finalement assez regroupées et occupent un angle visuel mesuré au cœur de ce vaste panorama.

Coordonnées du point de vue	X = 527216 Y = 2121669 Alt = 459m
Périmètre d'étude	Eloigné
Date de la prise de vue	16/05/2017—15h35
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E6 - 22173 m
Eolienne la plus éloignée	E1 - 23250 m



315°

55°





E3.10 Synthèse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

a) Tableau de synthèse des photomontages

DÉSIGNATION DU POINT DE VUE				ANALYSE GLOBALE DU POINT DE VUE			EVALUATION DE L'IMPACT DU PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES		
N° de la page	N° du Photo-montage	Échelle d'analyse	Intérêt du point de vue	Paysage initial	Enjeu	Sensibilité	Visibilité du parc de Saint-Sulpice-les-Feuilles	Transformation du paysage	Impact
287	144	Echelle immédiate	Route du quotidien (D84) + proximité avec les éoliennes + vision dans l'axe Sud-Ouest/Nord-Est + vision dynamique	Petit plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc) au bocage peu dense (altération). Les perspectives sont contenues non pas dans un plan proche (bocage dense) mais dans un plan moyen voire lointain (fenêtres étroites vers l'horizon entre les arbres). Point de vue très légèrement dominant (inflexion douce vers la vallée de la Benaize). Nombreux motifs paysagers (arbres).	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche	FORTE	MODÉRÉ
291	140	Echelle immédiate	Route du quotidien (D912) + proximité avec les éoliennes + vision entre les deux alignements + vision dynamique	Petit plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc) au bocage peu dense (altération). Les perspectives sont contenues dans un plan proche à moyen non pas par le bocage mais par un léger bombement du relief (versant d'un vallon connecté à la vallée de la Benaize). Nombreux motifs paysagers (arbres, bâtis et pylônes).	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche (E6 masquée)	MODÉRÉE	MODÉRÉ
297	6	Echelle immédiate	Route du quotidien (D912) + vision dynamique + vision statique depuis le hameau de Piégut + proximité avec les éoliennes + relation visuelle avec des motifs paysagers proches (bâti, végétation, pylônes)	Petit plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc) au bocage peu dense (altération). Les perspectives sont contenues dans un plan proche à moyen non pas par le bocage mais par un léger bombement du relief. En effet l'observateur est localisé sur le versant de la vallée de la Benaize. Nombreux motifs paysagers (arbres, bâtis et pylônes).	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche mais très partielle	MODÉRÉE	MODÉRÉ
303	11	Echelle immédiate	Route secondaire du quotidien + vision dynamique + vision statique depuis le hameau les Rebras + proximité avec les éoliennes + relation visuelle avec des motifs paysagers proches (bâti, végétation, pylônes)	Petit plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc) au bocage peu dense (altération). Au niveau du hameau les Rebras la densité végétale s'accroît cependant : haies basses, arbres fruitiers, chênes isolés bloquant les perspectives dans un plan proche. Nombreux motifs paysagers (arbres, bâtis et pylônes).	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche mais très partielle	MODÉRÉE	MODÉRÉ
309	16	Echelle immédiate	Hameau le Mazier (vision statique) + route du quotidien (vision dynamique) + proximité avec les éoliennes + relation visuelle avec des motifs paysagers proches (bâti, végétation, pylône)	Petit plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc) au bocage peu dense (altération) en avant-plan mais plus largement conservé à l'arrière-plan (vision cadrée au plan moyen). Nombreux motifs paysagers (arbres, haies, bâtis et pylônes).	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche mais très partielle	FORTE	MODÉRÉ
313	13	Echelle immédiate	Hameau la Chirade (vision statique) + route du quotidien (vision dynamique) + proximité avec les éoliennes	Petit plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc). La densité bocagère ne bloque pas le premier plan (haies basses taillées) laissant filer le regard vers un horizon plus lointain. A l'exception de la verticalité des grands chênes au centre du panorama, l'horizontalité domine ce point de vue.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche mais partielle	FORTE	MODÉRÉ
317	35	Echelle immédiate	Hameau le Noyer (vision statique) + route du quotidien D84 (vision dynamique) + proximité avec les éoliennes	Petit plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc). Bocage altéré, végétation dense autour du hameau et petits boisements cadrent largement la vue.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche mais très partielle	FAIBLE	MODÉRÉ

F334BIS _ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

DÉSIGNATION DU POINT DE VUE				ANALYSE GLOBALE DU POINT DE VUE			EVALUATION DE L'IMPACT DU PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES		
N° de la page	N° du Photo-montage	Échelle d'analyse	Intérêt du point de vue	Paysage initial	Enjeu	Sensibilité	Visibilité du parc de Saint-Sulpice-les-Feuilles	Transformation du paysage	Impact
321	22b	Echelle immédiate	Hameau Puy Roger (vision statique) + route du quotidien + proximité avec les éoliennes + secteur végétalisé + vision plan proche	Petit plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc) délimité au Nord et à l'Est par la vallée de la Benaize et au Sud par la vallée de la Planche Arnaise. Le secteur est densément boisé, végétalisé, notamment en avant-plan. Ici, le bocage est lâche et la densité végétale est assurée par la présence d'un cordon d'arbres ceinturant le hameau et par des bois et des bosquets qui s'intercalent entre champs et prairies. Ainsi, la vue est principalement cadrée dans un plan proche. A droite du panorama, une étroite fenêtre vers un plan moyen s'ouvre à la faveur de la disparition ponctuelle du cordon boisé en avant-plan.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche mais très partielle	FAIBLE	FAIBLE
327	17	Echelle immédiate	Hameau la Villaubrun (vision statique) + route principale du quotidien D220 (vision dynamique) + proximité avec les éoliennes + secteur bocager	Petit plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc) délimité à l'Ouest par la vallée de la Benaize, au Sud par le ruisseau de la Breuille et au Nord par le ruisseau de la Garde. Le bocage est encore très présent dans ce secteur (alignements de grands chênes, haies basses taillées) cadrant la vision dans un plan proche.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche mais partielle	MODÉRÉE	MODÉRÉ
331	20	Echelle immédiate	Hameau le Ruffasson (vision statique) + route secondaire du quotidien (vision dynamique) + proximité avec les éoliennes	Petit plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc) délimité au Nord par la vallée de la Benaize et au Sud par la vallée de la Planche Arnaise. Le bocage a largement disparu de ce secteur. Les boisements que l'on aperçoit en fond de perspective sont les boisements qui accompagnent la vallée de la Breuille. La végétation se maintient en ceinture du hameau, soit en avant-plan et occulte ponctuellement la vue qui alterne donc entre plan rapproché et fenêtres étroites vers un plan lointain.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche mais partielle	MODÉRÉE	MODÉRÉ
335	8	Echelle immédiate	Hameau la Boutinotière (vision statique) + route principale du quotidien D220 (vision dynamique) + proximité avec les éoliennes + secteur bocager	Versant de la vallée du ruisseau de la Garde au coeur du plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc) délimité au Nord par la vallée de la Chaume. La densité végétale est importante (ripisylve, bois, bosquets sur versant et végétation des jardins). Avec le bâti, elle cadre la vision dans un plan proche. L'horizon est donc largement absent du panorama (à l'exception d'une étroite fenêtre sur la droite de la photo).	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche et très partielle	FAIBLE	FAIBLE
339	22a	Echelle immédiate	Hameau Bois Carton (vision statique) + route principale du quotidien D912 (vision dynamique) + proximité avec les éoliennes + secteur bocager et boisé	Petit plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc) délimité au Nord par la vallée de la Benaize et au Sud par la vallée de la Planche Arnaise. Il s'agit d'une vue en vis-à-vis au-delà d'un vallon humide connecté à la Benaize. Le secteur est densément boisé et bocager. Cependant, à la faveur de l'inflexion topographique associée au vallon, le regard file vers un plan moyen.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche et partielle	MODÉRÉE	MODÉRÉ
343	160	Echelle immédiate	Route principale du quotidien D220 (vision dynamique) + proximité avec les éoliennes + secteur bocager et boisé	Naissance de la vallée du ruisseau de la Garde. Le versant rive droite de la vallée, ponctuellement habité, est visible sur le panorama. Le contexte est densément végétalisé et la vision cadrée dans un plan rapproché (versant et végétation).	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision partielle	FAIBLE	FAIBLE
347	38	Echelle immédiate	Hameau la Villauger (vision statique) + route secondaire du quotidien (vision dynamique) + proximité avec les éoliennes	Secteur bocager et boisé d'une belle qualité paysagère localisé au coeur d'un petit plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc) délimité au Nord par la vallée de la Benaize et au Sud par la vallée de la Planche Arnaise.	MODÉRÉ	FAIBLE	Vision franche mais très partielle	FAIBLE	FAIBLE
351	41	Echelle immédiate	Hameau Margot (vision statique) + route secondaire du quotidien (vision dynamique) + proximité avec les éoliennes + secteur bocager et boisé de belle qualité	Secteur bocager et boisé d'une belle qualité paysagère (malgré une altération de la trame bocagère) localisé au coeur d'un petit plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc) délimité au Nord par la vallée de la Benaize et au Sud par la vallée de la Planche Arnaise. La vision est ouverte en avant-plan laissant filer le regard jusqu'au plan moyen où elle se retrouve cadrée par un bombement du relief (versant rive gauche d'un vallon humide connecté à la vallée de la Planche Arnaise).	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche mais partielle	MODÉRÉE	MODÉRÉ
355	47b	Echelle immédiate	Route importante du quotidien D44 (vision dynamique) + proximité avec les éoliennes + secteur bocager et boisé de belle qualité	Secteur bocager et boisé d'une belle qualité paysagère (malgré une altération de la trame bocagère) localisé au coeur d'un petit plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc) délimité au Nord par la vallée de la Benaize et au Sud par la vallée de la Planche Arnaise. La vision est ouverte en avant-plan laissant filer le regard jusqu'au plan moyen où elle se retrouve cadrée par un bombement du relief (versant rive droite d'un vallon humide connecté à la vallée du ruisseau de la Garde).	FAIBLE	FAIBLE	Vision très partielle	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE

F334BIS _ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

DÉSIGNATION DU POINT DE VUE				ANALYSE GLOBALE DU POINT DE VUE			EVALUATION DE L'IMPACT DU PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES		
N° de la page	N° du Photo-montage	Échelle d'analyse	Intérêt du point de vue	Paysage initial	Enjeu	Sensibilité	Visibilité du parc de Saint-Sulpice-les-Feuilles	Transformation du paysage	Impact
359	M2	Echelle rapprochée	Route du quotidien D84 (vision dynamique) + vision en léger contrebas depuis une vallée proche (vallée de la Planche Arnaise) + belle qualité paysagère	Plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc). Rives de la vallée de la Planche Arnaise au Sud-Ouest du parc. La qualité paysagère est remarquable (ripisylve, prairies, pont en pierres, beaux sujets de chênes, haies basses taillées, ...). Le point de vue met en scène le versant végétalisé de la vallée qui apparaît en premier plan et cadre des vues proches.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Pas de vue	NULLE	NUL
363	M1	Echelle rapprochée	Route du quotidien D84 (vision dynamique) + vision en léger contrebas depuis une vallée proche (vallée de la Benaize) + belle qualité paysagère	Plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc). Rives de la vallée de la Benaize au Nord-Ouest du parc. La qualité paysagère est remarquable (ripisylve, prairies, pont en pierres, beaux sujets de chênes, haies basses taillées, ...). Le point de vue met en scène le versant végétalisé de la vallée qui apparaît en premier plan et cadre des vues proches.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision très partielles (extrémité de l'éolienne E4)	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE
367	37	Echelle rapprochée	Route du quotidien D84 (vision dynamique) + covisibilité avec un hameau + vision dominante depuis le haut de versant de la vallée de la Benaize + belle qualité paysagère + structure paysagère de la vallée de la Benaize	Plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc). Haut du versant rive droite de la vallée de la Benaize. La structure paysagère de la vallée est bien visible, d'autant plus que la végétation est absente ponctuellement au premier-plan. Sur le versant opposé, bocage et boisements sont denses. Le panorama montre une belle qualité paysagère. La vision est majoritairement cadrée au plan moyen (échelle de la vallée) mais sur la droite du panorama, le regard file vers le lointain. Le paysage affiche une horizontalité marquée.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vue franche	MODÉRÉE	MODÉRÉ
371	354	Echelle rapprochée	Lieu de détente et de repos ponctuel (aire d'autoroute) + route nationale A20 + covisibilité avec une structure paysagère secondaire (vallon connecté à la rive droite de la vallée de la Boème) et avec la silhouette de hameaux + proximité avec les éoliennes	Plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc). L'aire de Bois Mandé est située sur la frange sud du plateau délimité par la vallée du ruisseau de la Garde au Sud et la vallée de la Chaume au Nord, dans l'emprise de l'autoroute (modifications du paysage liées aux aménagements routiers, au remembrement, ...). La vue associant prairie et haies reste qualitative.	MODÉRÉ	FAIBLE	Vue très partielle	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE
375	141	Echelle rapprochée	Village de Saint-Sulpice-les-Feuilles (vision statique en sortie sud du village) + route du quotidien D912 (vision dynamique)	Plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc). Frange sud du plateau délimité par les vallées de la Benaize et du ruisseau de la Garde au Sud et par la vallée de la Chaume au Nord. La vision est globalement cadrée dans un plan proche par le relief, le bâti et par une densité végétale importante (trame bocagère, bois, bosquet, ...). Une inflexion du relief à droite du panorama laisse cependant filer le regard vers le lointain (fenêtre étroite).	FAIBLE	MODÉRÉE	Vision franche mais partielle	MODÉRÉE	MODÉRÉ
379	126	Echelle rapprochée	Village d'Arnac-la-Poste (vision statique en sortie nord du village) + route du quotidien D84 (vision dynamique)	Plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc) sur le versant rive gauche de la vallée de la Planche Arnaise. Le contexte est bocager et boisé. Une haie basse taillée en avant-plan cadre le regard et filtre la vision des plans plus lointains. Un arbre isolé constitue un motif paysager important dans le panorama.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche mais très partielle	FAIBLE	FAIBLE
383	57	Echelle rapprochée	Hameau les Granges (vision statique) + route secondaire du quotidien (vision dynamique) + proximité avec les éoliennes + contexte bâti et végétalisé du hameau	Plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc) au niveau d'un vallon humide connecté à la vallée de la Benaize et à peine marqué du point de vue de la topographie. Le contexte est bâti et végétalisé	FAIBLE	FAIBLE	Vision anecdotique	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE
387	128	Echelle rapprochée	Village d'Arnac-la-Poste (vision statique au niveau d'une aire de jeux) + route secondaire du quotidien (vision dynamique)	Plateau agricole de la Basse Marche (unité paysagère principale de la Campagne Parc) au niveau du bombement du relief étroit qui accueille le village et qui sépare les vallées de la Planche Arnaise au Nord et du Glévert au Sud. Le point de vue est légèrement dominant mais les avant-plans nombreux (bâti, végétation)	FAIBLE	MODÉRÉE	Vision anecdotique	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE
391	127	Echelle rapprochée	Village d'Arnac-la-Poste (vision statique au niveau de la place centrale) + Patrimoine protégé : église inscrite	Place du village d'Arnac-la-Poste, à proximité de l'église protégée (inscription). Il s'agit ici d'un point de vue dominant, en balcon sur la vallée de la Planche Arnaise. En effet le village d'Arnac-la-Poste est situé sur un étroit bombement du relief séparant les vallées de la Planche Arnaise au Nord et du Glévert au Sud. La vue est largement cadrée par le bâti en avant-plan mais une fenêtre visuelle s'ouvre en direction de la ZIP.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche mais très partielle	FAIBLE	FAIBLE

F335 _ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

DÉSIGNATION DU POINT DE VUE				ANALYSE GLOBALE DU POINT DE VUE			EVALUATION DE L'IMPACT DU PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES		
N° de la page	N° du Photo-montage	Échelle d'analyse	Intérêt du point de vue	Paysage initial	Enjeu	Sensibilité	Visibilité du parc de Saint-Sulpice-les-Feuilles	Transformation du paysage	Impact
395	63	Echelle rapprochée	Village de Saint-Sulpice-les-Feuilles au niveau de l'église non protégée (vision statique en coeur de village)	Proximité de l'église non protégée de Saint-Sulpice-les Feuilles. Le point de vue est légèrement dominant puisque le village de Saint-Sulpice-les-Feuilles est localisé sur un doux bombement du relief séparant les vallées de la Benaize au Sud et de la Chaume au Nord. Le panorama est largement cadré par le bâti dense et par la végétation d'un jardin.	FAIBLE	MODÉRÉE	Vision franche mais très partielle	NULLE	NUL
399	156	Echelle rapprochée	Hameau Clairbize (vision statique) + route du quotidien D10 (vision dynamique) + proximité avec les éoliennes + secteur bocager et boisé de belle qualité typique de la Campagne Parc et de la Basse Marche en particulier	Position dominante (310m) à l'interfluve formé par la vallée de la Breuille et celle d'un ruisseau affluent. Le panorama reste cadré dans un plan moyen par la topographie mais les mouvements du relief donnent une belle ampleur au paysage qui est d'une grande qualité. A cette ampleur, est associée la précision et le détail de motifs paysagers comme les beaux chênes isolés, ou les rubans des haies taillées, le moutonnement de petits bosquets. Le paysage est typique de la Basse Marche.	FAIBLE	FAIBLE	Pas de vue	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE
403	45	Echelle rapprochée	Hameau l'Héritière (vision statique) + route secondaire (vision dynamique)	Rebord du plateau dominant la vallée de la Planche Arnaise (dont on aperçoit à peine l'inflexion sur le panorama). La végétation est absente de l'avant-plan (disparition des haies autour des prairies) mais se retrouve autour du bâti et dans la vallée (versants et rives). La vision est cadrée dans un plan proche à moyen.	FAIBLE	FAIBLE	Vision très partielle à négligeable	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE
407	64	Echelle rapprochée	Village de Saint-Sulpice-les-Feuilles (vision statique) + route départementale du quotidien D84 (vision dynamique)	Partie haute du versant rive gauche de la vallée de la Chaume. Le point de vue est ainsi localisé en léger contrebas du bombement du relief qui sépare les vallées de la Chaume et de la Benaize (sur lequel est installé le village) et qui s'intercale donc entre l'observateur et la ZIP. Le contexte paysager est riche en motifs bâtis et végétaux et affiche une certaine complexité visuelle.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Pas de vue	NULLE	NUL
411	111	Echelle rapprochée	Patrimoine : MH2 Dolmen de l'Héritère (classé) + Route départementale du quotidien D44 (vision dynamique)	Plateau bocager interrompu à l'Est par la vallée de la Planche Arnaise. Cette dernière n'est perceptible que par l'émergence, au-delà de la dernière haie en fond de perspective, des frondaisons de la ripisylve et des bois des versants qui apparaissent en contrebas. Le paysage est un paysage de bocage ouvert.	MODÉRÉ	FAIBLE	Vision très partielle	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE
415	163	Echelle rapprochée	Route départementale du quotidien D6 (vision dynamique)	Plateau bocager délimité par les vallées de la Chaume (au Nord) et de la Garde (au Sud). Le bocage est altéré notamment au premier plan ce qui ménage une large fenêtre visuelle vers un plan moyen à lointain. Le panorama présente une belle qualité paysagère grâce notamment aux silhouettes des grands arbres du bocage. La densité végétale en fond de perspective cadre finalement la vue.	FAIBLE	FAIBLE	Vision très partielle	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE
419	134	Echelle rapprochée	Patrimoine : MH3 Relais de Montmagnier (inscrit) + Route départementale du quotidien D220 (vision dynamique)	Point haut du versant de la vallée du Glévert à une altitude de 310 m environ. Cette situation dégage un vaste panorama qui met en scène la silhouette du village d'Arnac-la-Poste (à gauche du panorama) localisé sur un bombement du relief séparant les vallées du Glévert et de la Planche Arnaise. La vallée du Glévert imprime dans le paysage une direction Nord-Ouest/Sud-Est très lisible et soulignée par la végétation implantée sur le versant.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision partielle à très partielle	FAIBLE	FAIBLE
423	356	Echelle rapprochée	Patrimoine paysager : paysage emblématique n°3 + hameau de la Bussière Madeleine (vision statique) + route départementale du quotidien (D912)	Limite du paysage emblématique n°3. L'observateur est presque à la naissance de la vallée de la Planche Arnaise bien visible au coeur de la photo (inflexion nette du relief). La douceur des vallonnements et la richesse végétale (bosquets, beaux sujets isolés) composent un tableau pittoresque.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche mais très partielle	FAIBLE	FAIBLE
427	345	Echelle rapprochée	Village de Mailhac-sur-Benaize (vision statique) + route départementale du quotidien D912 (vision dynamique)	Village Mailhac-sur-Benaize, installé sur le versant de la vallée de la Benaize rive droite. Entre deux constructions, une étroite fenêtre visuelle s'ouvre en direction de la ZIP. L'église de Mailhac-sur-Benaize ne fait pas l'objet d'une protection au titre des monuments historiques.	FAIBLE	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
431	166	Echelle rapprochée	Patrimoine : MH48 abords du Manoir de Montlebeau (classé) + Route secondaire du quotidien (vision dynamique)	Il s'agit de l'un des secteurs les plus élevés de l'aire d'étude rapprochée. Proche de la vallée du ruisseau de la Breuille et de ses vallons affluents, le plateau est animé de douces ondulations. La prairie en avant-plan, délimitée par une haie basse ouvre la vision vers un plan proche finalement cadré par un cordon boisé.	MODÉRÉ	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL

F335 _ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

DÉSIGNATION DU POINT DE VUE				ANALYSE GLOBALE DU POINT DE VUE			EVALUATION DE L'IMPACT DU PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES		
N° de la page	N° du Photo-montage	Échelle d'analyse	Intérêt du point de vue	Paysage initial	Enjeu	Sensibilité	Visibilité du parc de Saint-Sulpice-les-Feuilles	Transformation du paysage	Impact
435	118	Echelle rapprochée	Village de Mailhac-sur-Benaize (vision statique) + route départementale du quotidien D912 (vision dynamique)	Village de Mailhac-sur-Benaize et à proximité de la vallée de la Benaize. On note l'inflexion de la topographie (versant) qui s'abaisse doucement vers les rives de la vallée. Le bocage est ponctuellement dégradé sur le rebord du plateau et plus dense sur les pentes avec notamment le maintien d'un alignement de beaux sujets filtrant partiellement la vue en direction des éoliennes.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision partielle	FAIBLE	FAIBLE
439	351	Echelle rapprochée	Patrimoine paysager : paysage emblématique n°2 + route secondaire du quotidien	Cœur du paysage emblématique n°2. Les étangs de Baron et de la Chaume, en point bas (300m et 320 m environ) sont cadrés au Nord et au Sud par des bombements de la topographie s'élevant à plus de 350 m. Le paysage est principalement boisé avec quelques reliquats d'un bocage dégradé (haies basses et arbres en alignement). Il s'agit d'un secteur pittoresque présentant une belle qualité paysagère.	MODÉRÉ	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
443	352	Echelle rapprochée	Patrimoine paysager : paysage emblématique n°2 + base de loisirs (vision statique)	Base de loisir créée autour du lac de Chaume au cœur du paysage emblématique n°2. L'observateur est situé en point bas et le contexte est très végétalisé. La vision est cadrée par la végétation et la topographie dans un plan proche. Le panorama présente une belle qualité paysagère.	MODÉRÉ	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
447	70	Echelle rapprochée	Village les Grands-Chézeaux + route départementale du quotidien (D84)	Village les Grands-Chézeaux. Le village est situé en point haut (310m) sur le rebord de plateau dominant la vallée de la Chaume sur sa rive droite. Sur la photo, on note la douce pente du relief en direction des rives du ruisseau. Ce secteur de plateau est densément bocager et la vision cadrée dans un plan proche. Une étroite fenêtre visuelle entre les arbres en avant-plan laisse le regard filer vers un horizon plus lointain (plateau boisé rive gauche de la vallée de la Chaume). Le contexte est donc fortement végétalisé en direction de la ZIP.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision très partielle	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE
451	350	Echelle rapprochée	Patrimoine paysager : paysage emblématique n°2 + route secondaire du quotidien	Cœur du paysage emblématique n°2. Les étangs de Baron et de la Chaume, en point bas (300m et 320 m environ) sont cadrés au Nord et au Sud par des bombements de la topographie s'élevant à plus de 350 m. Le paysage est principalement boisé et bocager (haies basses et arbres en alignement). Il s'agit d'un secteur pittoresque présentant une belle qualité paysagère. L'observateur est situé dans un contexte très végétalisé.	MODÉRÉ	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
455	168	Echelle rapprochée	Route départementale du quotidien (D1)	Plateau s'élevant à 370 m environ. Le paysage est ouvert (champs cultivés). Le bocage a disparu en avant-plan et est repoussé en fond de perspective (plan moyen). A droite de la photo, la topographie s'abaisse au niveau d'un vallon accentuant légèrement la fenêtre visuelle en direction des éoliennes. Le panorama est peu profond mais il est vaste et large.	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE	Vision partielle	FAIBLE	FAIBLE
459	179	Echelle rapprochée	Village de Jeux (vision statique) + route départementale D70 (vision dynamique)	Secteur de plateau assez élevé (330m environ) à la fois bocager et boisé. La vision est cadrée dans un plan moyen par un cordon végétal de hauts arbres. Le point de vue est en limite du paysage emblématique n°2.	MODÉRÉ	FAIBLE	Vision très partielle	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE
465	164	Echelle rapprochée	Patrimoine : MH 49 église de Vareilles (inscrite) + route départementale du quotidien (D1)	Secteur de plateau parmi les plus élevés de l'aire d'étude rapprochée. Proche de la vallée du ruisseau de la Breuille et de ses vallons affluents, le plateau est animé de douces ondulations. La prairie en avant-plan, délimitée par une haie cadre, tout comme la topographie, la vision en direction des éoliennes.	MODÉRÉ	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
467	M3	Echelle rapprochée	Patrimoine paysager : paysage emblématique n°4 + route départementale du quotidien (D93)	Situation de léger contrebas à l'arrière d'un bombement du relief. Le panorama ouvert en premier plan par l'existence d'une prairie est partiellement cadré en fond de perspective par des boisements. Le paysage présente globalement une belle qualité. Une fenêtre visuelle est tout de même conservée en direction des éoliennes.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision très partielle	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE
471	M4	Echelle rapprochée	Patrimoine paysager : paysage emblématique n°4 + route secondaire du quotidien	Le paysage s'ouvre plus largement en raison d'une diminution de la densité végétale (trame bocagère) en avant-plan et de la légère élévation du relief (350m environ). Le regard porte ici vers un horizon vaste et lointain et englobe un panorama d'une très belle qualité paysagère.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision partielle et lointaine	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE

F335 _ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

DÉSIGNATION DU POINT DE VUE				ANALYSE GLOBALE DU POINT DE VUE			EVALUATION DE L'IMPACT DU PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES		
N° de la page	N° du Photo-montage	Échelle d'analyse	Intérêt du point de vue	Paysage initial	Enjeu	Sensibilité	Visibilité du parc de Saint-Sulpice-les-Feuilles	Transformation du paysage	Impact
475	89	Echelle rapprochée	Route départementale du quotidien D912 (vision dynamique)	Paysage de plateau où la disparition de la trame bocagère en avant-plan associée à l'inflexion de la vallée du Glévert ouvre plus largement l'horizon. On retrouve une forte présence végétale (bois et bocage) à partir des versants et des rives du Glévert jusque sur le plateau bocager de l'autre côté de la vallée. L'observateur est en position dominante (270m environ) par rapport à son environnement proche et lointain en direction des éoliennes. Le paysage affiche une horizontalité et une direction (structure paysagère du versant de la vallée) marquées.	MODÉRÉ	MODÉRÉE	Vision franche et lointaine	MODÉRÉE	MODÉRÉ
479	165	Echelle rapprochée	Patrimoine : MH 49 église de Vareilles (inscrite) et MH48 manoir de Montlebeau (classé) + hameau de Vareilles (vision statique) + route secondaire du quotidien (vision dynamique)	Il s'agit de l'un des secteurs les plus élevés de l'aire d'étude rapprochée (380m environ). Proche de la vallée du ruisseau de la Breuille et de ses vallons affluents, le plateau est animé de douces ondulations. La vision ouverte à l'échelle de la prairie en avant-plan est vite cadrée par la végétation et le bâti du hameau de Vareilles et des hameaux voisins. Il illustre une situation de covisibilité entre la silhouette du hameau de Vareilles et ses monuments protégés (église et château) et la ZIP. Il illustre également la vision depuis la partie haute du village.	MODÉRÉ	FAIBLE	Vision très partielle	FAIBLE	FAIBLE
483	78	Echelle rapprochée	Village de Saint-Georges-les-Landes (vision statique) + route départementale du quotidien D2 (vision dynamique)	Il s'agit d'un secteur de plateau plat (280m environ) à la fois boisé et bocager. Le contexte est fortement végétalisé et la vision cadrée dans un plan proche. L'association d'un bâti de qualité et de la végétation compose un paysage qualitatif.	FAIBLE	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
487	346	Echelle rapprochée	Patrimoine paysager : paysage emblématique n°1 + hameau de Mondon (vision statique) + route départementale du quotidien (D60)	Cœur du paysage emblématique n°1. Le contexte végétalisé est très dense et il s'agit de l'un des secteurs les moins élevés d'un point de vue topographique. La vision est très vite cadrée mais le secteur montre une très belle qualité paysagère et bâtie.	MODÉRÉ	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
491	103	Echelle rapprochée	Route départementale du quotidien D63 (vision dynamique)	Les boisements ferment le champs visuel à l'échelle de la parcelle et masquent le contexte plus éloigné sur la majeure partie du panorama. A droite de la photo, une fenêtre visuelle s'ouvre en direction du parc de la Souterraine.	NÉGLIGEABLE	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
495	316	Echelle rapprochée	Patrimoine paysager : paysage emblématique n°1 + hameau de Mondon (vision statique) + route départementale du quotidien (D60)	Cœur du paysage emblématique n°1 et dans l'un des secteurs les moins élevés de l'aire d'étude rapprochée (220m environ). Le paysage présente une belle qualité à la fois végétale et bâtie (infrastructures liées à l'eau, murs d'enceinte en pierres, ...). La vision est cadrée dans un plan moyen par la topographie et la végétation en direction des éoliennes.	MODÉRÉ	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
499	348	Echelle rapprochée	Patrimoine paysager : paysage emblématique n°1 + hameau de Mondon (vision statique) + camping et base de loisirs du lac de Mondon	Cœur du paysage emblématique n°1 dans l'un des secteurs les moins élevés de l'aire d'étude rapprochée (220m environ). L'observateur est situé à mi pente du versant du vallon cadrant le lac. Le contexte est très végétalisé et la vision cadrée dans un plan proche par le bâti, la topographie et la végétation.	MODÉRÉ	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
503	347	Echelle rapprochée	Patrimoine paysager : paysage emblématique n°1 + hameau de Mondon (vision statique) + camping et base de loisirs du lac de Mondon	Cœur du paysage emblématique n°1 dans l'un des secteurs les moins élevés de l'aire d'étude rapprochée (220m environ). L'observateur est situé à mi pente du versant du vallon cadrant le lac. Le contexte est très végétalisé et la vision cadrée dans un plan proche par le bâti, la topographie et la végétation.	MODÉRÉ	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
507	349	Echelle rapprochée	Patrimoine paysager : paysage emblématique n°1 + route départementale du quotidien (D60)	Cœur du paysage emblématique n°1 dans l'un des secteurs les plus bas de l'aire d'étude rapprochée. Le contexte végétalisé est très dense et le paysage d'une belle qualité grâce aux alignements de beaux chênes qui cadrent la vue dans un plan proche.	MODÉRÉ	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
511	98	Echelle rapprochée	Hameau les Chiers (vision statique) + route départementale du quotidien D63 (vision dynamique)	Secteur de plateau assez élevé (300m environ) et bocager. Les boisements ferment le champs visuel à l'échelle de la parcelle et masquent le contexte plus éloigné.	NÉGLIGEABLE	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
515	84	Echelle rapprochée	Village de Cromac (vision statique) + route départementale du quotidien D60 (vision dynamique)	Cœur du paysage emblématique n°1 au centre du village de Cromac situé en haut du versant cadrant la vallée de la Benaize. Le contexte bâti est très dense.	MODÉRÉ	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL

F335 _ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

DÉSIGNATION DU POINT DE VUE				ANALYSE GLOBALE DU POINT DE VUE			EVALUATION DE L'IMPACT DU PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES		
N° de la page	N° du Photo-montage	Échelle d'analyse	Intérêt du point de vue	Paysage initial	Enjeu	Sensibilité	Visibilité du parc de Saint-Sulpice-les-Feuilles	Transformation du paysage	Impact
519	LS-O	Aire d'étude intermédiaire (sous-secteur de l'aire d'étude éloignée)	Ville de la Souterraine : frange nord-ouest (vision statique) + Route départementale du quotidien D1 (vision dynamique)	Ville de la Souterraine, frange nord-ouest, le long de la départementale D1. Le contexte est globalement fermé par un bocage dense (linéaires de haies le long de la voie). Le panorama correspond donc à une fenêtre étroite et ponctuelle qui semble s'ouvrir en direction des éoliennes. L'observateur est en léger contrebas d'un bombement doux du relief qui cadre la vision dans un plan proche.	FAIBLE	NULLE	Pas de vue	NULLE	NUL
523	357	Aire d'étude intermédiaire (sous-secteur de l'aire d'étude éloignée)	Patrimoine : MH 42 manoir de Lavaud (inscrit) (vision statique)	Situation sur une butte dominant la vallée très boisée de la Brame. Le paysage présente une belle qualité. Le panorama large mais cadré dans un plan proche à moyen.	MODÉRÉ	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
527	SMS	Aire d'étude intermédiaire (sous-secteur de l'aire d'étude éloignée)	Village de Saint-Maurice-la-Souterraine, frange est (vision statique) + Route départementale du quotidien D73 (vision dynamique)	Secteur de plateau assez élevé (360 m environ) et plat. Le contexte paysager a été modifié par le tracé de la route nationale N145. Ici, le bocage à l'abandon voit ses haies s'épaissir et est associé à de nombreux bois et bosquets qui cadrent la vision dans un plan proche. La qualité paysagère est peu marquée.	FAIBLE	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
531	358	Aire d'étude intermédiaire (sous-secteur de l'aire d'étude éloignée)	Patrimoine : MH 43 église de Saint-Maurice-la-Souterraine (inscrite) (vision statique) + Village de Saint-Maurice-la-Souterraine (vision statique) + Route départementale du quotidien (D)	Village de Saint-Maurice-la-Souterraine localisé sur un secteur de plateau assez élevé (360 m environ) et plat. La vision est cadrée dans un plan proche par le bâti. Une fenêtre visuelle étroite s'ouvre entre les habitations en direction des éoliennes.	MODÉRÉ	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
535	96	Aire d'étude intermédiaire (sous-secteur de l'aire d'étude éloignée)	Village de Saint-Léger-Magnazeix (vision statique) + Route départementale du quotidien D2 (vision dynamique)	Le contexte est celui d'un plateau au bocage dense et à la topographie très légèrement vallonnée. Le paysage montre une belle qualité paysagère. Un vallon au versant très boisé s'intercale entre l'observateur et la ZIP.	FAIBLE	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
539	245-2	Aire d'étude intermédiaire (sous-secteur de l'aire d'étude éloignée)	Route nationale N145 (vision dynamique)	Secteur de plateau globalement élevé (360 m environ) et fortement découpé par un réseau hydrographique dense. L'observateur est situé en contrebas d'un léger bombement du relief. La végétation est dense et se rencontre sous la forme de boisements qui se concentrent dans les vallons mais qui peuvent également cadrer la route sur le plateau. Le panorama choisi montre un plateau ouvert où la vision est principalement cadrée par la topographie. A droite de la petite route connectée à la N145 et visible sur la photo, la densité de la végétation crée des écrans visuels alors qu'à gauche, la parcelle cultivée forme une ligne nue exempte de motifs paysagers ou bâtis.	MODÉRÉ	FAIBLE	Vision très partielle	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE
543	LS-E	Aire d'étude intermédiaire (sous-secteur de l'aire d'étude éloignée)	Ville de la Souterraine : frange nord (vision statique) + Route départementale du quotidien D72 (vision dynamique) + GR654 (vision dynamique)	Ce secteur de plateau est élevé (390 m environ) et globalement densément boisé. La topographie s'abaisse doucement en direction de la Souterraine et offre, en l'absence ponctuelle de végétation au premier plan, une belle vue de la silhouette de la ville.	MODÉRÉ	NULLE	Pas de vue	NULLE	NUL
547	245-1	Aire d'étude intermédiaire (sous-secteur de l'aire d'étude éloignée)	Route nationale N145 (vision dynamique)	Secteur de plateau globalement élevé (360 m environ) et fortement découpé par un réseau hydrographique dense. L'observateur est situé en contrebas d'un léger bombement du relief. La végétation est dense et se rencontre sous la forme de boisements qui se concentrent dans les vallons mais qui peuvent également cadrer la route sur le plateau. Le panorama choisi montre un plateau ouvert où la vision est principalement cadrée par la topographie. Dans l'axe de la petite route connectée à la N145 et visible sur la photo, la densité de la végétation crée des écrans visuels alors qu'à gauche, la parcelle cultivée forme une ligne nue exempte de motifs paysagers ou bâtis.	MODÉRÉ	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL

F336 _ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

DÉSIGNATION DU POINT DE VUE				ANALYSE GLOBALE DU POINT DE VUE			EVALUATION DE L'IMPACT DU PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES		
N° de la page	N° du Photo-montage	Échelle d'analyse	Intérêt du point de vue	Paysage initial	Enjeu	Sensibilité	Visibilité du parc de Saint-Sulpice-les-Feuilles	Transformation du paysage	Impact
551	245-3	Aire d'étude intermédiaire (sous-secteur de l'aire d'étude éloignée)	Route nationale N145 (vision dynamique)	Secteur de plateau globalement élevé (360 m environ) et fortement découpé par un réseau hydrographique dense. Précisément, l'observateur est situé en contrebas d'un léger bombement du relief. La végétation est dense et se rencontre sous la forme de boisements qui se concentrent dans les vallons mais qui peuvent également cadrer la route. Ici, aucune densité végétale le long de la route nationale N145. La parcelle cultivée forme une ligne nue exempte de motifs paysagers ou bâtis.	MODÉRÉ	FAIBLE	Vision partielle et lointaine	FAIBLE	FAIBLE
555	SSL-2	Aire d'étude intermédiaire (sous-secteur de l'aire d'étude éloignée)	Route départementale D44 (vision dynamique)	Rebord de plateau dominant la vallée du ruisseau des Écrevisses ce qui explique l'abaissement de la topographie (versant). Le secteur est très boisé. Les boisements se concentrent dans la vallée et sur le secteur de plateau rive droite. La vision est donc cadrée dans un plan proche par une haie le long de la route (à droite du panorama) et dans un plan moyen par le versant très boisé (rive droite) de la vallée du ruisseau des Écrevisses.	FAIBLE	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL

F336 _ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

DÉSIGNATION DU POINT DE VUE				ANALYSE GLOBALE DU POINT DE VUE			EVALUATION DE L'IMPACT DU PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES		
N° de la page	N° du Photo-montage	Échelle d'analyse	Intérêt du point de vue	Paysage initial	Enjeu	Sensibilité	Visibilité du parc de Saint-Sulpice-les-Feuilles	Transformation du paysage	Impact
559	SSL-1	Aire d'étude éloignée	Village de Saint-Sornin-Leulac -frange nord (vision statique) + Route départementale du quotidien D44 (vision dynamique)	Rebord de plateau dominant la vallée du ruisseau des Écrevisses. Ce secteur de plateau est assez élevé (330m environ) largement découpé par un réseau hydrographique denses (vallons affluents du ruisseau des Écrevisses) et très boisé. Les avant-plans végétaux et bâtis sont denses et cadrent la vision dans un plan proche.	FAIBLE	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
563	LCL-1	Aire d'étude éloignée	Village de la Châtre-Langlin -frange sud (vision statique) + Route départementale du quotidien D1 (vision dynamique)	Cœur d'un secteur boisé et bocager (trame dense) peu élevé (250m environ) et délimité au Sud par la vallée de Langlin. Les avant-plans végétaux et bâtis sont denses et cadrent la vision dans un plan proche.	FAIBLE	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
567	LCL-2	Aire d'étude éloignée	Village de la Châtre-Langlin -frange sud (vision statique) + Route départementale du quotidien D1 (vision dynamique)	Cœur d'un secteur boisé et bocager (trame dense) peu élevé (250m environ) et délimité au Sud par la vallée de Langlin. Les avant-plans végétaux et bâtis sont denses et cadrent la vision dans un plan proche.	FAIBLE	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
571	LCL-3	Aire d'étude éloignée	Village de la Châtre-Langlin -frange est (vision statique) + Route secondaire du quotidien (vision dynamique)	Cœur d'un secteur boisé et bocager (trame dense) peu élevé (250m environ) et délimité au Sud par la vallée de Langlin. Les avant-plans végétaux et bâtis sont denses et cadrent la vision dans un plan proche.	FAIBLE	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
575	366	Aire d'étude éloignée	Patrimoine : covisibilité avec un monument inscrit - château de Brosse (MH58) + Patrimoine : vision depuis covisibilité avec le site protégé concernant la butte, le hameau, le château de Brosse et leurs abords (site B classé)	Le point de vue domine la vallée du Bel Rio. On note l'inflexion de la topographie vers la vallée à droite du panorama. Les avant-plans végétaux et bâtis sont denses dans l'axe de la ZIP.	MODÉRÉ	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
579	362	Aire d'étude éloignée	Patrimoine : covisibilité avec un monument inscrit - château de Brosse (MH58) + Patrimoine : vision depuis et covisibilité avec le site protégé concernant la butte, le hameau, le château de Brosse et leurs abords (site B classé)	Le point de vue domine la vallée du Bel Rio visible au second plan. Les avant-plans végétaux et bâtis sont denses dans l'axe de la ZIP.	MODÉRÉ	NÉGLIGEABLE	Vision partielle et lointaine	FAIBLE	FAIBLE

F337 _ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

DÉSIGNATION DU POINT DE VUE				ANALYSE GLOBALE DU POINT DE VUE			EVALUATION DE L'IMPACT DU PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES		
N° de la page	N° du Photo-montage	Échelle d'analyse	Intérêt du point de vue	Paysage initial	Enjeu	Sensibilité	Visibilité du parc de Saint-Sulpice-les-Feuilles	Transformation du paysage	Impact
583	364	Aire d'étude éloignée	Patrimoine : covisibilité avec un monument inscrit - château de Brosse (MH58) + Patrimoine : vision depuis et covisibilité avec le site protégé concernant la butte, le hameau, le château de Brosse et leurs abords (site B classé)	Le point de vue domine la vallée du Bel Rio visible au second plan. Les avant-plans végétaux et bâtis sont denses dans l'axe de la ZIP.	MODÉRÉ	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
587	359	Aire d'étude éloignée	Village de Fromental frange nord (vision statique) + Route départementale du quotidien D63 (vision dynamique)	Secteur de plateau assez élevé (340m environ) délimité au Nord par la vallée de la Semme et l'un de ses vallons affluents. La topographie est animée de douces ondulations densément végétalisées. La vue est rapidement cadrée.	FAIBLE	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
591	363	Aire d'étude éloignée	Patrimoine : covisibilité avec un monument inscrit - château de Brosse (MH58) + Patrimoine : vision depuis et covisibilité avec le site protégé concernant la butte, le hameau, le château de Brosse et leurs abords (site B classé)	Le point de vue domine légèrement la vallée du Bel Rio perceptible au second plan (inflexion du relief) et densément végétalisée. Les avant-plans végétaux et bâtis sont denses dans l'axe de la ZIP. La vision est cadrée dans un plan moyen.	MODÉRÉ	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
595	291	Aire d'étude éloignée	Patrimoine : MH 17 église de Saint-Martin-le-Mault (inscrite) + Village Saint-Martin-le-Mault (vision statique)	Plateau peu élevé (200m environ) et densément végétalisé. La vallée boisée du ruisseau du Rigeallet s'intercale entre l'observateur et les éoliennes. Les avant-plans végétaux et bâtis sont denses dans l'axe de la ZIP.	MODÉRÉ	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
599	222	Aire d'étude éloignée	Patrimoine : MH 45 dolmen de la Pierre Folle (inscrit)	Secteur de plateau élevé (410m environ) dominant un vallon affluent de la Sédelle. La densité végétale est importante (bois et trame bocagère lâche) et cadre la vision dans un plan proche. Une fenêtre visuelle étroite laisse filer le regard vers un horizon plus lointain en direction des éoliennes.	MODÉRÉ	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
603	360-2	Aire d'étude éloignée	Village de Dun-le-Palestel (vision statique)	Le village de Dun-le-Palestel est construit sur un plateau densément bocager et élevé (340m environ) dominant plus à l'Ouest les vallées de la Brézantine et de la Breuille. Dans le centre la vue en balcon présentée ici est à la fois cadrée dans un plan proche par le bâti et la végétation des jardins et ouverte vers un horizon plus lointain.	MODÉRÉ	NÉGLIGEABLE	Vision très partielle et lointaine	NULLE	NUL
607	365	Aire d'étude éloignée	Patrimoine : covisibilité avec un monument inscrit - château de Brosse (MH58) + Patrimoine : vision depuis et covisibilité avec le site protégé concernant la butte, le hameau, le château de Brosse et leurs abords (site B classé)	Le point de vue domine légèrement la vallée du Bel Rio perceptible au second plan (inflexion du relief) et densément végétalisée. Les avant-plans végétaux et bâtis sont denses dans l'axe de la ZIP. La vision est cadrée dans un plan moyen.	MODÉRÉ	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
611	258-1	Aire d'étude éloignée	Route départementale D942 (vision dynamique)	L'observateur se trouve en position dominante (315m environ). La végétation est présente mais repoussée en limite de parcelle. La vision est lointaine.	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
615	361	Aire d'étude éloignée	Village de Colondannes (vision statique) + Route départementale D951 (vision dynamique)	La position de l'observateur est dominante (323m) mais la végétation en avant-plans (alignements de grands chênes) est dense. La vision est majoritairement cadrée dans un plan proche mais d'étroites fenêtres visuelles conduisent le regard vers le lointain. Le paysage présente une belle qualité.	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
619	229	Aire d'étude éloignée	Patrimoine : MH 10 Dolmen de bagnol classé + Route départementale D4 (vision dynamique)	Le monument est positionné sur un plateau élevé (390m environ) et largement boisé. La vision est majoritairement cadrée dans un plan proche.	MODÉRÉ	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL

F337 _ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

DÉSIGNATION DU POINT DE VUE				ANALYSE GLOBALE DU POINT DE VUE			EVALUATION DE L'IMPACT DU PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES		
N° de la page	N° du Photo-montage	Échelle d'analyse	Intérêt du point de vue	Paysage initial	Enjeu	Sensibilité	Visibilité du parc de Saint-Sulpice-les-Feuilles	Transformation du paysage	Impact
627	258	Aire d'étude éloignée	Route départementale D942 (vision dynamique)	Cœur d'un plateau élevé (320m environ), boisé et bocager et découpé par une série de vallons connectés à la vallée de la Brame qui circule plus au Nord. Ces vallons, par l'inflexion qu'ils creusent dans la topographie ouvre des fenêtres visuelles vers le lointain (à gauche de la photo) lorsque ces dernières ne sont pas fermées par la végétation en avant-plan. En dehors de ces vallons, la platitude du plateau associée à la trame végétale dense cadrent la vision dans un plan proche.	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
631	235	Aire d'étude éloignée	Route départementale D220 (vision dynamique) + Village de Morterelles-sur-Semmes (covisibilité)	Petit plateau élevé (320 m environ) et étroit cadré par les vallées de la Gartempe au Sud et de la Semme au Nord. malgré une position sur les hauteurs du versant rive droite de la vallée de la Semme, le regard est bloqué par le versant opposé et par des écrans liés à la végétation et au bâti qui s'intercalent entre les éoliennes et l'observateur.	MODÉRÉ	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
635	SBS	Aire d'étude éloignée	Patrimoine protégé : village de Saint-Benoit-du-Sault (secteur sauvegardé, site protégé, site patrimonial remarquable)	Plateau étroit découpé au Nord par la vallée de l'Abloux et au Sud par la vallée du Portefeuille. Le village de Saint-Benoit-du-Sault est construit à cheval sur les rives et le versant rive droite de la vallée du Portefeuille. De nombreux écrans visuels liés à la topographie et à la végétation s'intercalent entre l'observateur et le projet	MODÉRÉ	NULLE	Pas de vue	NULLE	NUL
639	368	Aire d'étude éloignée	Route départementale D912 (vision dynamique) + Village de Lussac-les-Eglises (visibilité et covisibilité ace quelques habitations)	Plateau étroit et allongé orienté Nord-Ouest/Sud-Est et découpé par les vallées de l'Asse au Sud et de la Benaize au Nord	FAIBLE	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
643	337	Aire d'étude éloignée	Route départementale D5 (vision dynamique)	Plateau vaste situé au Nord du projet à une altitude globale de 330 m environ. Le paysage est boisé et bocager (trame lâche) cadrant la vision dans un plan moyen	FAIBLE	NULLE	Vue très partielle	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE
647	367	Aire d'étude éloignée	Route départementale D912 (vision dynamique) + Village de Lussac-les-Eglises (visibilité et covisibilité ace quelques habitations)	Plateau étroit et allongé orienté Nord-Ouest/Sud-Est et découpé par les vallées de l'Asse au Sud et de la Benaize au Nord	FAIBLE	FAIBLE	Pas de vue	NULLE	NUL
651	295	Aire d'étude éloignée	Route départementale D36 (vision dynamique)	Plateau étroit et allongé orienté Nord-Ouest/Sud-Est et découpé par les vallées de la Benaize au Sud et de l'Anglin au Nord. Il s'agit d'un secteur à la fois bocager et boisé ménageant ponctuellement de vastes parcelles cultivées. La vision est arrêtée dans un plan moyen par la densité végétale	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
655	361-2	Aire d'étude éloignée	Route départementale D951 (vision dynamique) + frange ouest de Colondannes	Secteur de plateau élevé (330m environ) délimité au Sud par des reliefs atteignant 380 à 450 m. Ici, la végétation est dense, notamment sur les pentes (boisements et trame bocagère altérée). La position dominante est tempérée par la densité végétale. La vision est majoritairement cadrée dans un plan proche mais ménage très ponctuellement d'étroites fenêtres plus lointaines	MODÉRÉ	NÉGLIGEABLE	Pas de vue	NULLE	NUL
659	288	Aire d'étude éloignée	Patrimoine protégé : église de Tilly (MH64)	Plateau étroit et allongé orienté Nord-Ouest/Sud-Est et découpé par les vallées de la Benaize au Sud et de l'Anglin au Nord. Il s'agit d'un secteur à la fois bocager et boisé ménageant ponctuellement de vastes parcelles cultivées. La vision est arrêtée dans un plan moyen par la densité végétale	MODÉRÉ	NULLE	Pas de vue	NULLE	NUL
663	360	Aire d'étude éloignée	Route départementale D951 (vision dynamique) + frange ouest de Dun-le-Palestel	La position de l'observateur est dominante (323m) mais la végétation en avant-plans (alignements de grands chênes) est dense. La vision est majoritairement cadrée dans un plan proche mais d'étroites fenêtres visuelles conduisent le regard vers le lointain. Le paysage présente une belle qualité.	FAIBLE	FAIBLE	Vue très partielle	NÉGLIGEABLE	NÉGLIGEABLE

F337 _ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE



b) Synthèse de la vision depuis les unités paysagères

L'unité paysagère entretenant la relation visuelle la plus soutenue avec le projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles est l'unité paysagère d'accueil du projet à savoir la Basse Marche (sous-unité paysagère de la Campagne Parc).

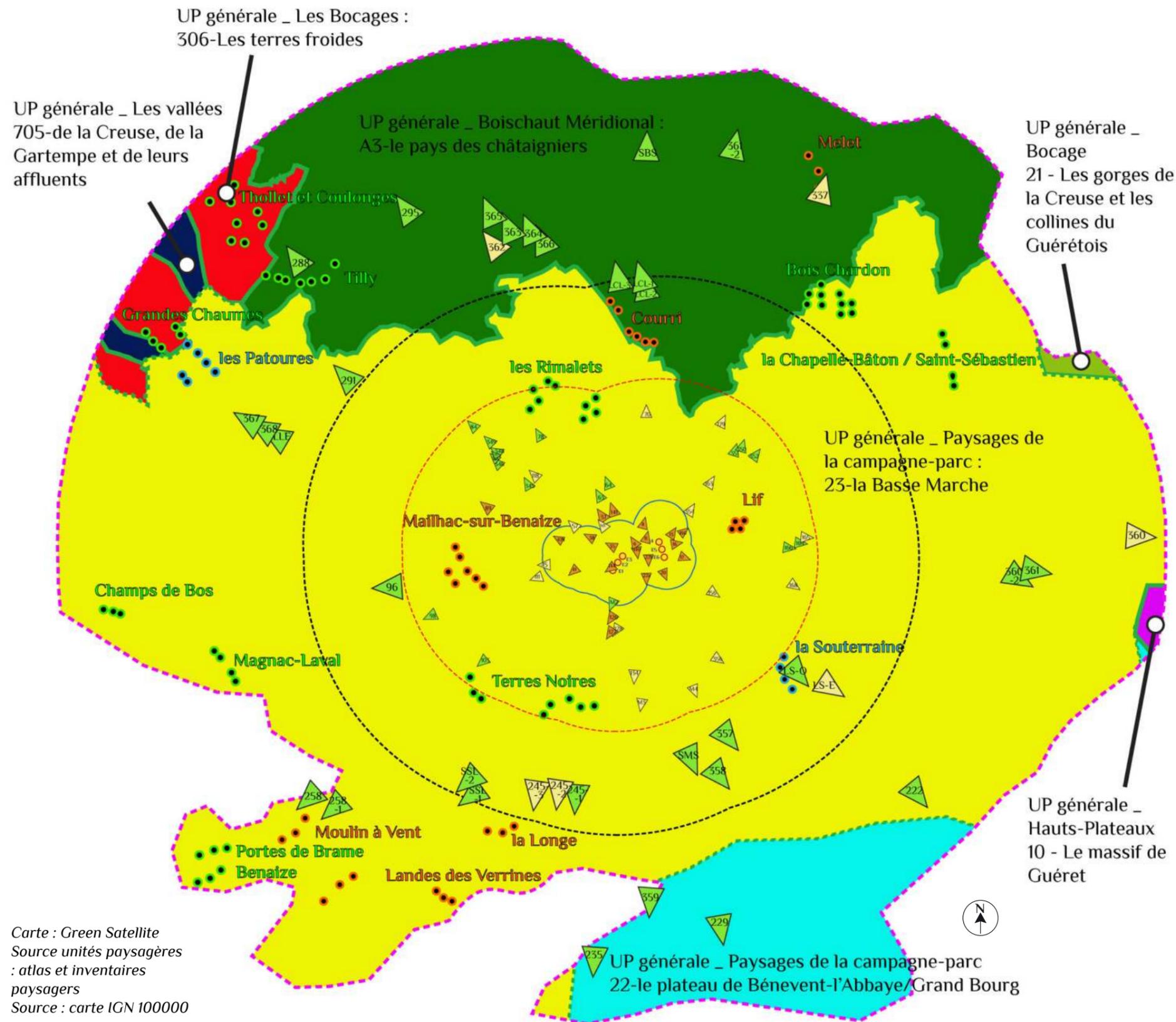
La carte des photomontages montrent l'importance de la proximité dans la prégnance des éoliennes. Les vues franches se concentrent au sein des aires d'étude immédiate et dans une moindre mesure rapprochée (sans y être généralisées). Au sein de l'aire d'étude rapprochée, les éoliennes sont régulièrement masquées (totalement ou partiellement) par des avant-plans constitués par la végétation ou le bâti.

A l'échelle des aires d'étude intermédiaire et éloignée la vision du projet est majoritairement cadrée (avant-plans constitués par la topographie, la végétation ou le bâti). Sur les 36 photomontages réalisés seuls 6 d'entre eux donnent à voir les éoliennes partiellement ou très partiellement. Ainsi, on constate que les photomontages réalisés depuis des secteurs plus ouverts et dominants au sein de l'unité paysagère du plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand Bourg ne donnent pas à voir le projet. Depuis l'unité paysagère du pays des châtaigniers (sous-unité paysagère du Boischaut Méridional), les photomontages réalisés ne donnent majoritairement pas à voir le projet. Parmi les 13 photomontages réalisés depuis cette unité paysagère, seuls trois d'entre eux donnent à voir partiellement à très partiellement le projet.

Au vu de l'harmonie de l'implantation, de sa régularité et de la hauteur des éoliennes, les effets du projet sur l'unité paysagère d'accueil (la Basse Marche) sont acceptables à l'échelle des aires d'étude immédiate et rapprochée malgré une transformation forte du paysage dans un rayon d'1 km environ. Ils sont faibles à nuls à l'échelle des aires d'étude éloignée et intermédiaire.



C60 : PHOTOMONTAGES ET UNITÉS PAYSAGÈRES



- Aire d'étude éloignée de 17 km de rayon
- Aire d'étude intermédiaire de 10 km de rayon / sous secteur de l'aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée 6 km de rayon
- Aire d'étude immédiate de 1 km de rayon/ sous secteur de l'aire d'étude rapprochée
- Éoliennes
- Éoliennes des projets au permis autorisé
- Éoliennes des parcs construits
- Éoliennes des projets en instruction

LES UNITÉS PAYSAGÈRES LARGEMENT REPRÉSENTÉES

- Les paysages de la campagne-parc**
- La Basse Marche (Réf 23)
- Le plateau de Bénévent-l'Abbaye/ Grand Bourg (Réf 22)

- Le Boischaud Méridional**
- Le pays des châtaigniers (Réf A3)

LES UNITÉS PAYSAGÈRES REPRÉSENTÉES DE FAÇON ANECDOTIQUE

- Le Bocage**
- Les gorges de la Creuse et les collines du Guérétois (Réf 21)
- Les terres froides (Réf 306)
- Les vallées**
- Vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents (Réf 705)
- Les Hauts-Plateaux**
- Le massif de Guéret (Réf 10)

- Photomontage montrant une vue assez franche à franche du projet
- Photomontage montrant une vue très partielle à partielle du projet
- Photomontage d'où le projet n'est pas visible

Carte : Green Satellite
Source unités paysagères : atlas et inventaires paysagers
Source : carte IGN 100000



c) Synthèse de la vision depuis le patrimoine protégé

La vision depuis les monuments protégés (MH) :

Parmi les 10 monuments protégés (inscrits ou classés) recensés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée pour lesquels il subsistait un doute quant à une visibilité en direction des éoliennes, les photomontages réalisés confirment :

1. l'église inscrite Saint-Martial d'Arnac-la-Poste (MH1) : une vision franche et partielle (PHTM 127);
2. le Dolmen de l'Héritière, classé (MH2) : une vision très partielle (PHTM 111);
3. la maison inscrite au lieu dit de Montmagnier (MH3) : une vision partielle (PHTM 134);
4. le manoir classé de Montlebeau à Vareilles (MH48) : pas de vue mais une covisibilité très partielle depuis les hauteurs du village de Vareilles (PHTM 165);
5. l'église Saint-Pardoux de Vareilles (MH49) : pas de vue mais une covisibilité très partielle depuis les hauteurs du village de Vareilles (PHTM 165).

Parmi les 56 monuments protégés (inscrits ou classés) recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, 6 vues ont été illustrées par un photomontage :

1. le logis seigneurial inscrit sur la commune de Saint-Martin-le-Mault (MH17) : pas de vue (PHTM 291);
2. le manoir de Lavaud (MH42) : pas de vue (PHTM 357);
3. l'église Saint-Maurice (MH43) : pas de vue (PHTM 358);
4. dolmen dit de la Pierre Folle (MH45) : pas de vue (PHTM 222);
5. l'église Saint-Martin de Parnac (MH58) : pas de vue (PHTM 361-2);
6. l'église Notre-Dame (MH35) : une covisibilité indirecte et très partielle depuis la frange est de la Ville (PHTM LS-E).

La vision depuis les sites protégés :

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée cinq sites protégés ont été recensés. Des photomontages ont été réalisés depuis les deux sites pour lesquels il persistait un doute sur une éventuelle vision des éoliennes, à savoir :

1. le site inscrit des Combes de la Cazine (B) : pas de vue (PHTM 360-2);
2. le site classé concernant «la butte, le hameau de Chaillac, le château de la Brosse» (site D). Sur les 5 photomontages réalisés (PHTM 362, 363, 364, 365, et 366), une seule vue en direction des éoliennes est à noter. Il s'agit d'une vision très partielle (PHTM 362).

La vision depuis le site patrimonial remarquable de Saint-Benoit-du-Sault

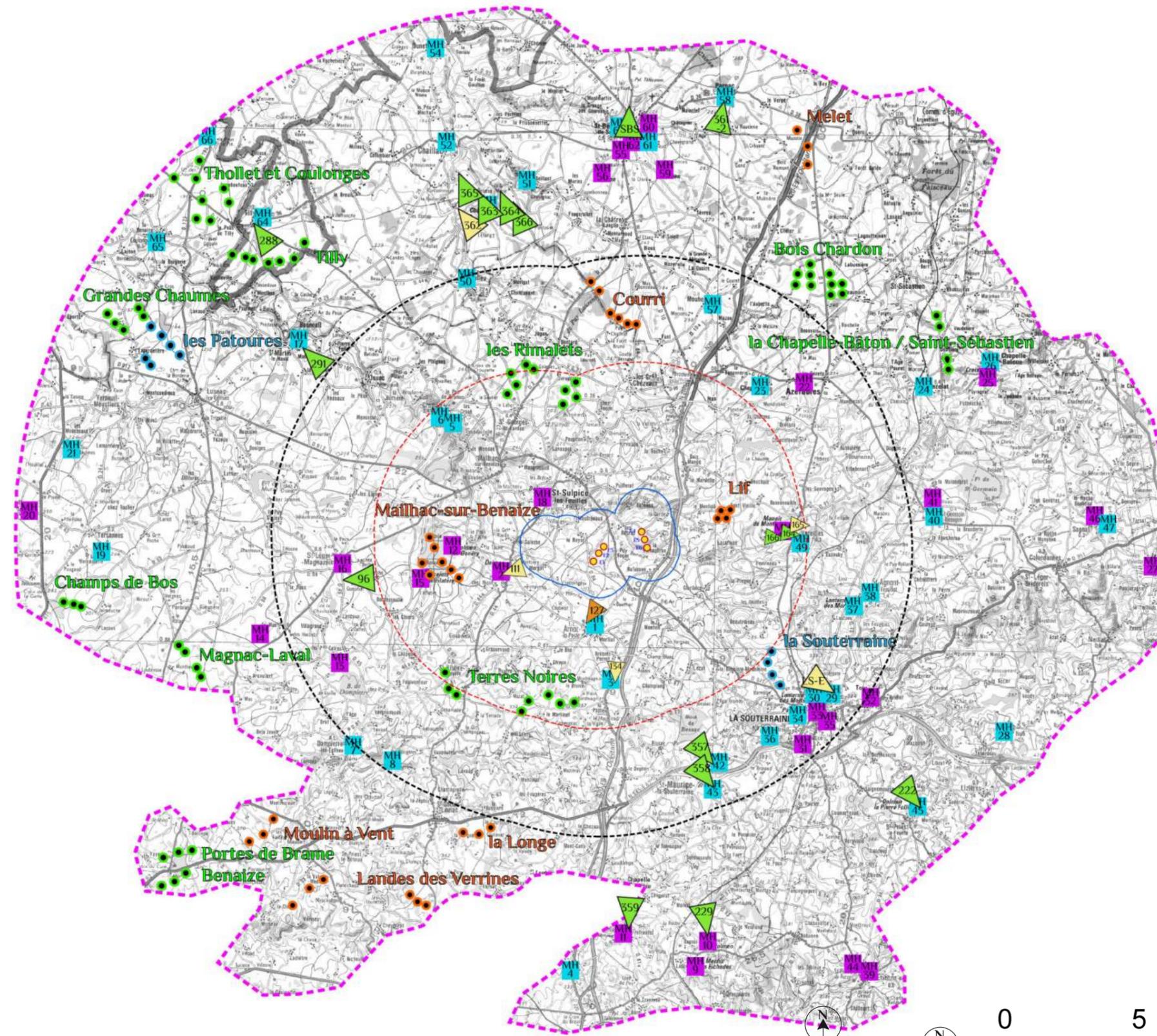
Les périmètres du secteur sauvegardé (et donc celles du futur site patrimonial remarquable) ne sont pas visuellement connectés à la ZIP ni à d'éventuelles éoliennes associées.

1. site patrimonial remarquable de Saint-Benoit-du-Sault : pas de vue (PHTM SBS)

Les effets du parc éolien envisagé sur la commune Saint-Sulpice-les-Feuilles sur le patrimoine protégé est tout à fait acceptable. La conception et la localisation du projet sont donc cohérentes



C61 : PHOTOMONTAGES ET PATRIMOINE (MH)

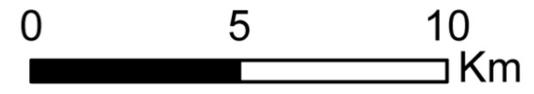


- Aire d'étude éloignée de 17 km de rayon
- Aire d'étude intermédiaire de 10 km de rayon / sous secteur de l'aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée 6 km de rayon
- Aire d'étude immédiate de 1 km de rayon/ sous secteur de l'aire d'étude rapprochée

- Éoliennes
- Éoliennes des projets au permis autorisé
- Éoliennes des parcs construits
- Éoliennes des projets en instruction

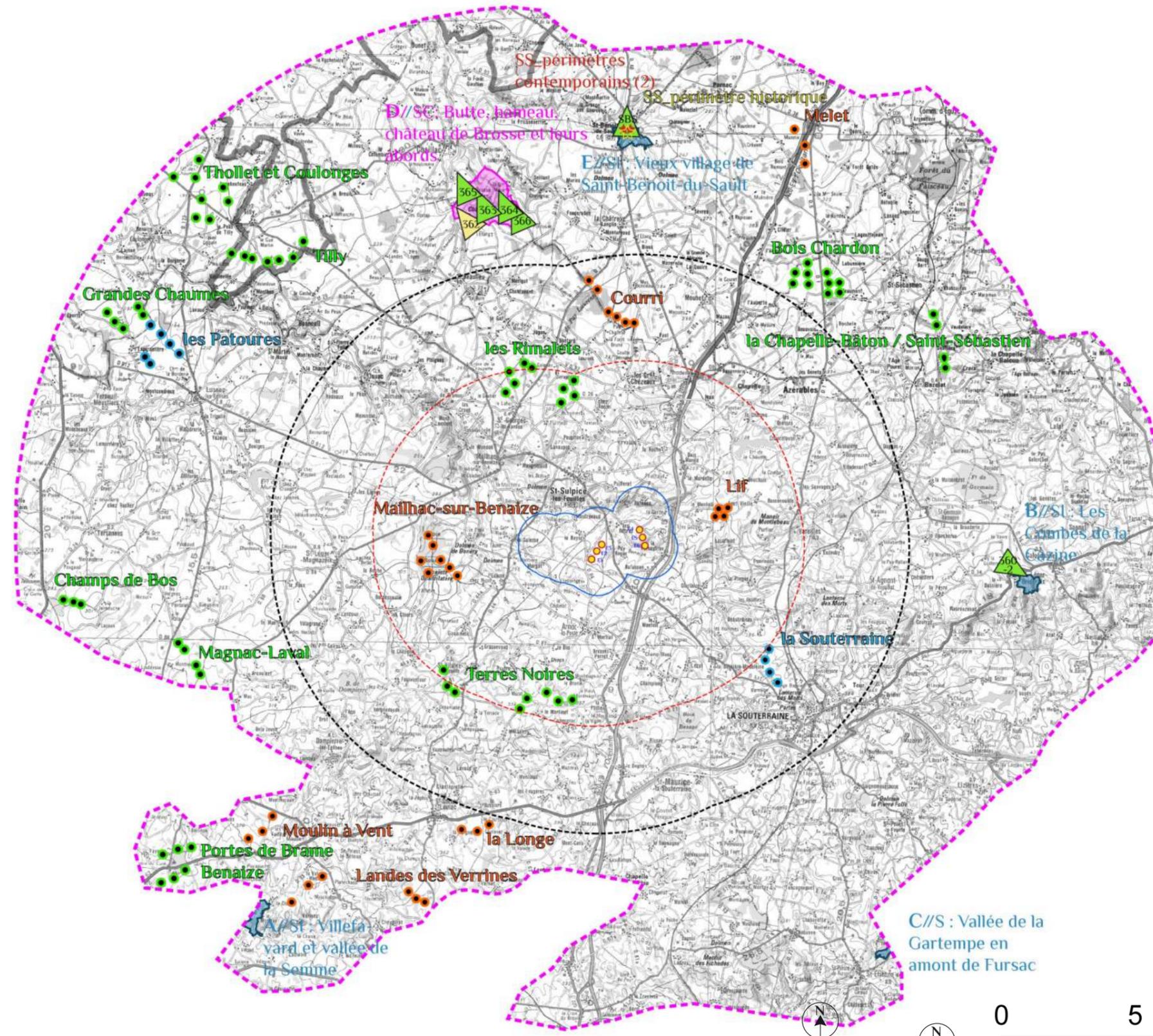
- Monuments classés
- Monuments inscrits

- Photomontage montrant une vue assez franche à franche du projet
- Photomontage montrant une vue très partielle à partielle du projet
- Photomontage d'où le projet n'est pas visible



Carte : Green Satellite
Source unités paysagères : atlas et inventaires paysagers
Source : carte IGN 100000

C62 : PHOTOMONTAGES ET PATRIMOINE (SITES PROTÉGÉS ET SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE)



- Aire d'étude éloignée de 17 km de rayon
- Aire d'étude intermédiaire de 10 km de rayon / sous secteur de l'aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée 6 km de rayon
- Aire d'étude immédiate de 1 km de rayon/ sous secteur de l'aire d'étude rapprochée
- Éoliennes
- Éoliennes des projets au permis autorisé
- Éoliennes des parcs construits
- Éoliennes des projets en instruction
- Sites classés
- Sites inscrits
- Secteur Sauvegardé de Saint-Benoit-du-Sault _ périmètre "contemporain"
- Secteur Sauvegardé de Saint-Benoit-du-Sault _ périmètre "historique"
- Photomontage montrant une vue assez franche à franche du projet
- Photomontage montrant une vue très partielle à partielle du projet
- Photomontage d'où le projet n'est pas visible



Carte : Green Satellite
Source unités paysagères : atlas et inventaires paysagers
Source : carte IGN 100000



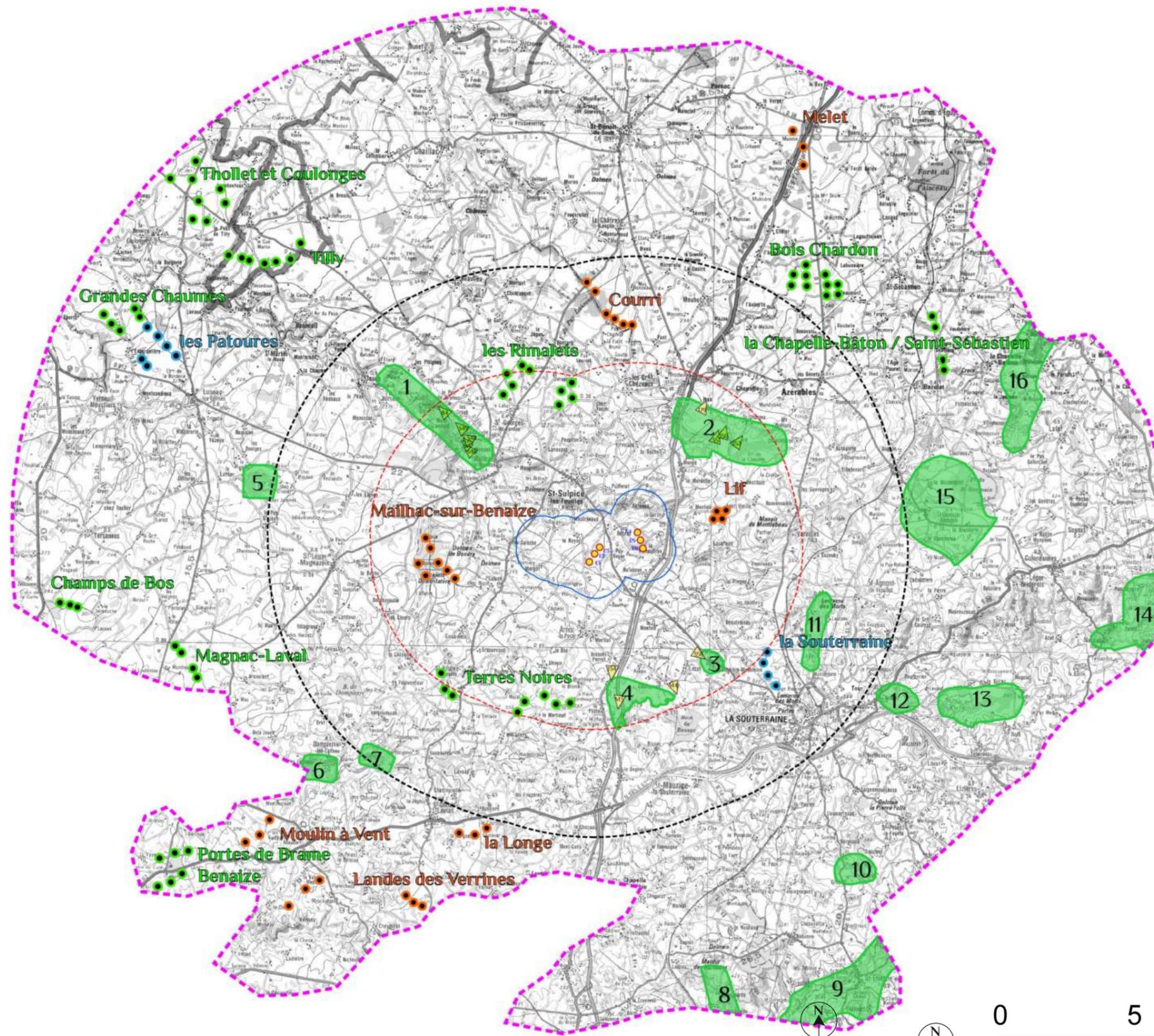
d) Synthèse de la vision depuis les paysages emblématiques

Les paysages emblématiques visuellement les plus concernés par le projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sont localisés dans l'aire d'étude rapprochée. La vision depuis ces 4 paysages emblématiques les plus proches (PE1, PE2, PE3 et PE4) est illustrée de façon systématique. Il ressort de la réalisation des photomontages les conclusions suivantes :

1. PE 1 : pas de vue (PHTM 84, 316, 346, 347, 348, 349);
2. PE 2 : pas de vue depuis le coeur du site (PHTM 350, 351 et 352) et une covisibilité très partielle depuis un point de vue localisé en dehors des limites du paysage emblématique 2 au niveau du village de Jeux (PHTM 179);
3. PE 3 : une vision partielle depuis les limites du paysage emblématique 3 (PHTM 356) sinon vues largement cadrées;
4. PE 4 : 3 vues très partielles depuis le coeur du paysage emblématique 4 (PHTM M3), depuis sa frange nord (PHTM 134) et en limite extérieure de ce dernier;

Les effets du parc éolien envisagé sur la commune Saint-Sulpice-les-Feuilles sur les paysages emblématiques sont très acceptables (aire d'étude rapprochée) à nuls (aire d'étude éloignée). La conception et la localisation du projet sont donc cohérentes

C63 : PHOTOMONTAGES ET PAYSAGES EMBLÉMATIQUES



- Aire d'étude éloignée de 17 km de rayon
- Aire d'étude intermédiaire de 10 km de rayon / sous secteur de l'aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée 6 km de rayon
- Aire d'étude immédiate de 1 km de rayon/ sous secteur de l'aire d'étude rapprochée
- Éoliennes
- Éoliennes des projets au permis autorisé
- Éoliennes des parcs construits
- Éoliennes des projets en instruction
- Paysages emblématiques
- Photomontage montrant une vue assez franche à franche du projet
- Photomontage montrant une vue très partielle à partielle du projet
- Photomontage d'où le projet n'est pas visible

Carte : Green Satellite
Source unités paysagères : atlas et inventaires paysagers
Source : carte IGN 100000



e) Synthèse de la vision depuis les sites valorisés d'un point de vue touristique et le PNR

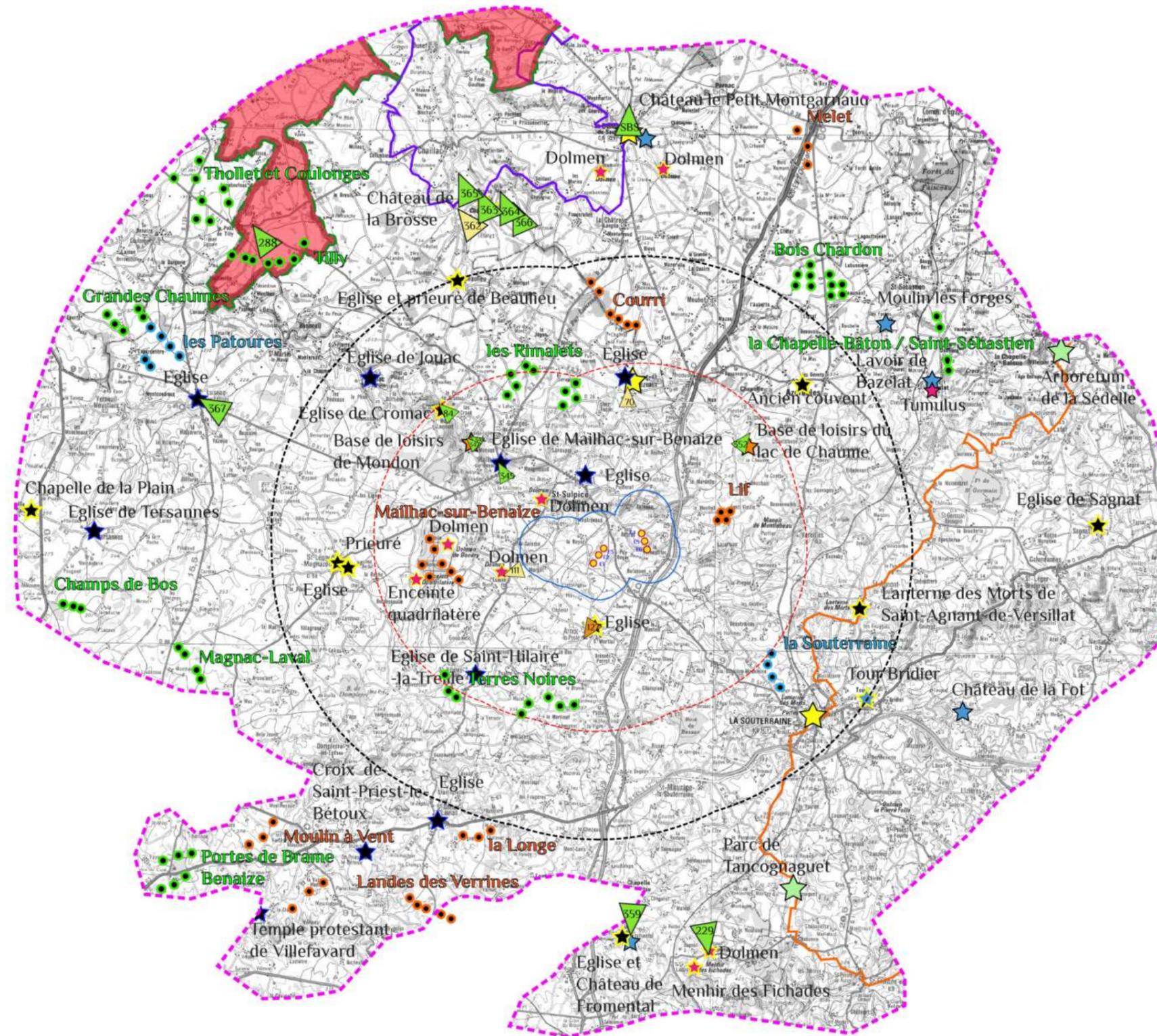
Un photomontage illustre la vision depuis le PNR (PHTM 288).

Quelques uns des sites et monuments valorisés d'un point de vue touristique sont illustrés par un photomontage :

1. l'église des Grands Chézeaux : PHTM 70 (vision très partielle)
2. l'église de Mailhac-sur-Benaize : PHTM 345 (pas de vue)
3. l'église d'Arnac-la-Poste : PHTM 127 (vision franche et partielle)
4. l'église de Cromac : PHTM 84 (pas de vue)
5. le dolmen de l'Héritière : PHTM 111 (vision très partielle)
6. la base de loisirs du lac de Chaume : PHTM 352 (pas de vue)
7. la base de loisirs du lac de Mondon : PHTM 347 et 348 (pas de vue)
8. le parc du château de Fromental (limites extérieures) : PHTM 359 (pas de vue)
9. le dolmen de Bagnol : PHTM 229 (pas de vue)
10. le village de Saint-Benoit-du-Sault : PHTM SBS (pas de vue)
11. le château de la Brosse : PHTM 363, 364, 365, 366 (pas de vue) et PHTM 362 (vue très partielle)
12. l'église de Lussac-les-Église : PHTM 367 (pas de vue)

Les effets du parc éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sur les sites et monuments valorisés d'un point de vue touristique sont très acceptables à nuls. La conception et la localisation du projet sont donc cohérentes.

C64 : PHOTOMONTAGES DEPUIS LES SITES VALORISÉS D'UN POINT DE VUE TOURISTIQUE ET DEPUIS LE PNR



- Aire d'étude éloignée de 17 km de rayon
- Aire d'étude intermédiaire de 10 km de rayon / sous secteur de l'aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée 6 km de rayon
- Aire d'étude immédiate de 1 km de rayon/ sous secteur de l'aire d'étude rapprochée
- Éoliennes
- Éoliennes des projets au permis autorisé
- Éoliennes des parcs construits
- Éoliennes des projets en instruction
- PNR de la Brenne
- Jardin/ Arboretum mis en avant du point de vue touristique sur les sites internet de chaque département
- Bases de loisirs mises en avant du point de vue touristique sur les sites internet de chaque département
- Ville touristique principale et villages de caractère
- Patrimoine religieux non protégé mis en avant du point de vue touristique sur les sites internet de chaque département
- Patrimoine religieux protégé mis en avant du point de vue touristique sur les sites internet de chaque département
- Patrimoine civil non protégé mis en avant du point de vue touristique sur les sites internet de chaque département
- Patrimoine civil protégé mis en avant du point de vue touristique sur les sites internet de chaque département
- Patrimoine historique non protégé du type dolmen, ...
- Patrimoine historique protégé du type dolmen, ...
- GRP de la Brenne
- GR654



Carte : Green Satellite
Source : carte IGN 100000

E4. MESURES EN FAVEUR DU PAYSAGE

E4.1 Définitions des mesures

“Le projet retenu doit être accompagné des « mesures envisagées par le maître d’ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l’environnement et la santé, ainsi que l’estimation des dépenses correspondantes » (article R.122-3 du Code de l’Environnement). Ces mesures ont pour objectifs d’assurer l’équilibre environnemental du projet et l’absence de perte globale de biodiversité. Elles doivent être proportionnées aux impacts identifiés”*.

Aucune mesure compensatoire ne peut-être envisagée du point de vue du paysage.

Trois types de mesures apparaissent cohérents tant du point de vue du paysage que du projet éolien de «La Boème». Il s’agit des mesures suivantes :

a) Les mesures de suppression

“Elles permettent d’éviter l’impact dès la conception du projet (par exemple le changement d’implantation pour éviter un milieu sensible). Elles reflètent les choix du maître d’ouvrage dans la conception d’un projet de moindre impact” *.

b) Les mesures de réduction ou réductrices

“Elles visent à réduire l’impact. Il s’agit par exemple de la diminution ou de l’augmentation du nombre d’éoliennes, de la modification de l’espacement entre éoliennes, de la création d’ouvertures dans la ligne d’éoliennes, de l’éloignement des habitations, de la régulation du fonctionnement des éoliennes, etc” *.

Il peut également s’agir d’une réflexion menée sur le positionnement ou la conception des équipements annexes (habillage d’un poste de livraison, traitement d’une plate-forme de grutage ou d’une piste d’accès, ...).

c) Les mesures d’accompagnement

Elles se distinguent des précédentes, “clairement identifiées par la réglementation” *.

Les mesures d’accompagnement, “souvent d’ordre économique ou contractuel”, visent à “faciliter l’acceptation ou l’insertion du projet”. Il peut s’agir par exemple de la “mise en oeuvre d’un projet touristique ou d’un projet d’information sur les énergies” *.

* textes extraits du “Guide de l’étude d’impact sur l’environnement des projets éoliens” (actualisation 2010)

E4.2 Les mesures mises en oeuvre ayant une influence sur le paysage

a) Mesures de suppression de l’impact visuel en amont

Le projet nécessite la mise en place d’un transformateur associé à chaque éolienne. Afin de supprimer tout impact visuel et physique supplémentaire, ils sont localisés dans le mât de ces dernières.

b) Mesures de réduction

Du point de vue paysager, les mesures de réduction concernent trois aspects principaux :

1. Composition du parc :

Elles concernent la réflexion menée sur la constitution, le positionnement et le nombre des éoliennes. Le visionnage des photomontages permet de se rendre compte de l’influence de la composition du projet sur son impact visuel. Un travail fin sur l’implantation de ce projet composé de six éoliennes a été réalisé. La grande régularité qui en résulte permet à l’observateur d’identifier immédiatement le principe de composition, à savoir deux lignes régulières de trois éoliennes. L’observation d’une forme connue et identifiable instantanément influence d’une manière positive son appréhension. Le projet devient certes un événement incontournable du paysage mais un événement présentant une harmonie (rapport plein/vide). Cette implantation reste lisible et harmonieuse selon la majorité des angles de vue et selon des situations variées.

2. Localisation des éoliennes :

Les éoliennes sont installées sur des parcelles agricoles dans un secteur plus ouvert où le bocage est ponctuellement absent ou altéré et lâche. Les cultures pratiquées, souvent monospécifiques, connaissent un cycle de renouvellement annuel, tendant à amoindrir les impacts temporaires liés aux travaux et permanents liés à l’exploitation. En présence de boisements, un éloignement maximum des lisières est respecté.

3. Équipements annexes :

Le positionnement et le traitement des plates-formes et des équipements annexes est pensé pour réduire leurs effets visuels. Par équipements annexes, il est entendu : pistes et abords, structure de livraison, plates-formes de grutage.

• Traitements des pistes et de leurs abords :

Le plan d’accès aux éoliennes, exploite au maximum les chemins existants mais des créations et certains aménagements ponctuels restent nécessaires (élargissements de virages, création de chemins). Les aménagements des voies devra prendre en compte la présence ponctuelle d’arbres et/ou de haies le long des routes ou des chemins.

Afin de réduire leur empreinte, les pistes créées seront réalisées en concassé provenant de carrières proches (dans la mesure du possible). Le profil de ces dernières devra respecter et s’adapter au profil du terrain existant.

Le traitement des limites entre les bas-côtés et la piste créée ou renforcée sera précis, rectiligne et soigné. Toute accumulation de matériaux (tas de pierres, de terre, ...) non nécessaire au projet sera aplanie à la fin du chantier conformément aux niveaux existants.

Tout sera mis en oeuvre pour favoriser la reprise de la végétation sur les bas-côtés (conformément à la typologie des chemins rencontrée sur le site).

Si des fossés sont nécessaires, ils seront également profilés en terre afin que la végétation les recouvre naturellement.



Exemple de parcelles agricoles plus ouvertes (altération ou disparition du bocage)

F339



Typologie des chemins et des routes sur la zone d’implantation potentielle (ZIP)

F340



Création d’un chemin au coeur d’une parcelle : phase travaux

F341

Traitement des postes de livraison :

Deux structures de livraison sont installées près des éoliennes E2 et E4 le long d'une route secondaire. Ce positionnement les rend visibles mais depuis deux axes secondaires faiblement fréquentés. Ils restent éloignés de l'habitat. Ils pourront être recouvert d'un bardage de classe 4 (pin douglas par exemple) ou peint d'une couleur de type RAL 7003 par exemple qui pourra s'associer à la végétation et aux sols en période de labours (couleur de la terre).

Traitement des plates-formes de grutage

La faible amplitude de la topographie permettra de limiter les terrassements. Cependant si ces derniers sont ponctuellement nécessaires il faudra veiller à :

1. recouvrir les talus d'une fine couche de terre (issue des décapages et stockages effectués au démarrage du chantier) afin de favoriser la reprise naturelle de la végétation
2. tous les remblais résiduels et/ou matériaux excédentaires devront être évacués vers des sites appropriés.

La création des aires de grutage sera réalisée en respectant les étapes suivantes :

1. décapage et stockage de la terre végétale agricole au démarrage du chantier
2. restitution et remise en place de cette terre après décompactage en profondeur (à la sous-soleuse) des surfaces ayant été compressées (circulation, stockage de matériaux lourds, ...)

c) Les mesures de compensation du projet

- Les mesures concernant l'intégration des postes de livraison et celles permettant de compenser les suppressions opérées lors de la construction des chemins sont couplées.

La construction d'un chemin d'accès aux éoliennes implique la suppression d'une quinzaine d'arbres et d'arbustes. Il semble cohérent de replanter ces végétaux aux abords des deux postes de livraison afin de diminuer leur visibilité. Les plantations reprennent le modèle des haies existantes pour s'associer parfaitement à la typologie du bocage local parfois altéré. Cette végétalisation des bords de route respecte les entrées de champs, les usages et les contraintes agricoles. Il est important de planter des arbustes et des arbres d'essences locales avec la volonté de créer des haies à minima capables de jouer le rôle de brise vent et d'abriter des auxiliaires de cultures. Les essences devront être adaptées à la nature du sol et assureront, par leur diversité, une meilleure résistance aux maladies.

Ainsi, au niveau du poste de livraison ouest, la densification de la végétation existante et la plantation concerne environ 300 plants d'arbustes d'essences différentes.

Au niveau du poste de livraison est, il est envisagé une densification d'une haie de fougères existantes par la plantation d'arbustes et la constitution d'une haie sur le modèle des haies bocagères. Cette mesure concerne la plantation d'environ 750 plants d'arbustes d'essences différentes. La plantation d'arbustes est complétée par la plantation de grands arbres de type chêne pédonculé par exemple (Quercus robur) au nombre de 15 compensant les arbres supprimés lors de la phase travaux.

Un budget de 6000 euros est provisionné pour la réalisation de cette mesure. Ce budget assure la fourniture des végétaux (chêne tige / motte / 12/14 et arbuste : petits plans), le paillage (matière naturelle biodégradable de type écorce, ...), le tuteurage simple des grands arbres et la plantation.

d) Les mesures d'accompagnement du projet (pour une bonne acceptation locale)

La plantation de haies aux abords des postes dépasse largement les pertes en arrachage. Cette mesure est donc également considérée comme une mesure d'accompagnement du projet envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

F342 : ESQUISSE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU POSTE À L'OUEST

ÉTAT EXISTANT



ÉTAT PROJÉTÉ : CONSOLIDATION DE LA VÉGÉTATION EN PLACE



Plantation de haies arbustives d'essences locale : 80 ml environ (projet)
Les arbustes seront plantés en quinconce tous les 100 cm dans le sens des alignements. Les deux lignes sont distantes d'environ 1.5 m à 2 m
Cette trame représente donc environ 200 plants d'arbustes d'essences différentes

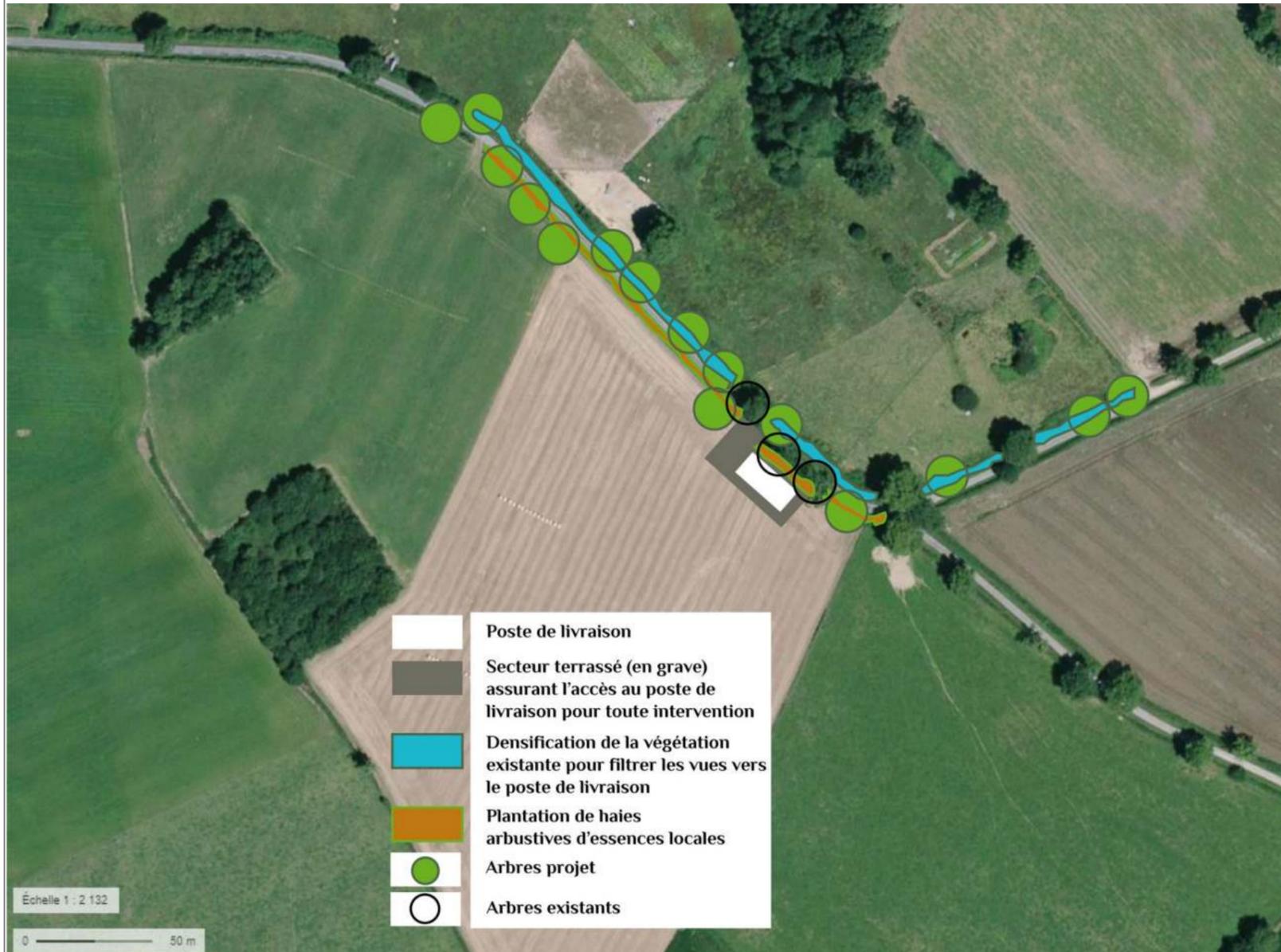
Densification haies existantes avec des arbustes d'essences locales : 80 ml environ (projet)
Les arbustes seront plantés en quinconce tous les 100 cm dans le sens des alignements de manière à compléter les arbustes existants. Les deux lignes sont distantes d'environ 1.5 m à 2 m
100 plants d'arbustes d'essences différentes sont prévus

F343 : ESQUISSE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU POSTE À L'EST

ÉTAT EXISTANT



ÉTAT PROJETÉ : CONSOLIDATION DE LA VÉGÉTATION EN PLACE



Plantation de haies arbustives d'essences locales : 200 ml environ (projet)
Les arbustes seront plantés en quinconce tous les 100 cm dans le sens des alignements. Les deux lignes sont distantes d'environ 1.5 m à 2 m
Cette trame représente donc 400 plants d'arbustes d'essences différentes

Densification des haies existantes avec des arbustes d'essences locales : 300 ml environ (projet)
Les arbustes seront plantés en quinconce tous les 100 cm dans le sens des alignements de manière à compléter les arbustes et les haies de fougères existants. Les deux lignes sont distantes d'environ 1.5 m à 2 m
350 plants d'arbustes d'essences différentes sont prévus en densification

La plantation des plants d'arbustes est complétée par la plantation de grands arbres de type Quercus (chêne) au nombre de 15 compensant les arbres supprimés lors des travaux

Les mesures suivantes sont également proposées :

- Un don à destination de la fondation du patrimoine ou de toute autre structure pouvant porter le financement de la rénovation et / ou de la mise en valeur de l'église de Saint Sulpice les Feuilles ou tout autre projet similaire
- Un don annuel à destination de l'association Histoires et Légendes de La Croux

DON À LA FONDATION DU PATRIMOINE	FONDATION DU PATRIMOINE	40 000 euros	40 000 euros
DON À LA FÊTE MÉDIÉVALE DE CROMAC	ASSOCIATION HISTOIRES ET LÉGENDES DE LAS CROUX	1000 EUROS/AN PENDANT 20 ANS	20 000 EUROS

E5. CONCLUSION GÉNÉRALE

Le projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles est localisé dans un secteur jugé favorable dans le SRE Limousin datant de 2013.

La qualité du projet :

L'attention apportée à l'élaboration du projet est notable à plusieurs niveaux.

Le choix de la zone de projet a privilégié un secteur de plateau plus ouvert où la maille bocagère, plus lâche, permet une insertion des six éoliennes dans le respect de la végétation en place. La suppression de végétaux est minimale : 15 arbres et un linéaire mesuré d'arbustes. Ces nécessaires suppressions (essentiellement impliquées par la création d'un chemin d'accès) sont compensées par des replantations autour des postes de livraison. Ces aménagements paysagers, directement inspirés de la présence bocagère, permettent d'intégrer ces derniers et d'amoindrir leur vision depuis les routes secondaires qui les desservent. Il est important de noter que la localisation des postes a été pensée afin de réduire leur champ visuel (éloignement des villages et proximité d'axes secondaires peu empruntés). Les plateformes et les éoliennes sont construites dans des parcelles agricoles (céréalières) où la diversité est faible (parcelles monospécifiques). Le plateau choisi présente de bonnes dispositions pour accueillir les nouvelles éoliennes

Le principe d'implantation basé sur deux lignes de trois éoliennes et la taille de ces dernières (150m au lieu des 180 m envisagés au départ) assurent une vision simple, régulière, harmonieuse et cohérente en termes d'échelle avec les motifs et les structures paysagères en place. En outre, le nombre réduit de machines s'adapte parfaitement à la faible étendue de ce secteur de plateau plus ouvert concerné par la ZIP. Quelque soit l'éloignement et l'angle de vision, lorsque le projet est visible, il offre une grande harmonie et une grande régularité, créant un «nouveau paysage avec éoliennes» de qualité. Ce constat est une réponse aux enjeux de visibilité du projet à l'échelle de l'ensemble des aires d'étude.

Un projet adapté au paysage

Le projet est adapté au paysage. Les photomontages illustrent, le projet respecte les motifs et les structures paysagères, y compris les structures des vallées proches (aucun phénomène de surplomb identifié et pas de vision depuis les vallées de la Benaize et de la Planche Arnaise qui longent le projet). La dissociation du projet en deux petites entités rapprochées s'adaptent parfaitement à la lecture séquencée typique des paysages de bocage.

Une vision du projet concentrée à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

La vision franche est principalement circonscrite aux limites de l'aire d'étude immédiate (soit une zone d'1 km depuis les limites de la ZIP) dans laquelle on ne trouve ni patrimoine protégé, ni paysage emblématique, ni site touristique. En revanche, cette zone concentre un habitat proche (fermes isolées et hameaux) et quelques routes importantes (courtes sections de l'A20, de la D220, de la D912 et de la D84) d'où la vision du projet est franche ou franche et partielle.

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les vues franches persistent très ponctuellement mais sont largement remplacées par des vues partielles à très partielles. A cette échelle, la densité végétale (bocage, bois) parvient à masquer totalement le projet en de nombreux points d'où une vue était pourtant envisagée.

A l'échelle intermédiaire et éloignée la vision du projet diminue depuis les lieux de vie et de circulation. L'absence de vision est majoritaire et lorsque le projet est visible la vision est partielle à négligeable. La prégnance des éoliennes diminue encore avec la distance.



Une coexistence satisfaisante avec le patrimoine protégé

Le rapport du projet avec le patrimoine est tout à fait acceptable. L'intervisibilité la plus franche est celle identifiée avec l'église protégée d'Arnac-la-Poste (visibilité franche et partielle illustrée par le PHTM 127). trois autres monuments de l'aire d'étude rapprochée sont concernés par des intervisibilités partielles à très partielles. Il s'agit du logis de Montmagnier (vision partielle illustrée par le PHTM 134), de l'église (MH49) et du château (MH48) de Vareilles (covisibilité très partielle illustrée par le PHTM 165). A l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire une covisibilité indirecte a été identifiée (PHTM LS-E) avec la silhouette de la ville de la Souterraine et la silhouette de son église protégée (MH35). Enfin à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, une covisibilité indirecte partielle a été identifiée avec la silhouette du château de Brosse (MH 53) et est illustrée par le PHTM 362. Ce même photomontage illustre également une visibilité depuis le site classé concernant la butte, le hameau, le château de Brosse et leurs abords.

Une coexistence satisfaisante avec les sites touristiques et le PNR

Le point de vue identifié depuis les limites du PNR ne donne finalement pas à voir le projet (PHTM 288). Depuis les lieux valorisés d'un point de vue touristique seule deux vues ont été identifiées. Il s'agit de la vue depuis l'église d'Arnac-la-Poste (PHTM 127) et de la covisibilité avec la silhouette de la ville de la Souterraine (PHTM LS-E). Pour les autres sites on peut constater une absence d'intervisibilité avec le projet envisagé.

Les mesures de réduction valorisées dans la conception du projet

Du point de vue du paysage, des mesures ont été mises en place afin de réduire en amont les effets du projet : travail sur l'implantation, exploitation maximale des chemins existants, localisation des éoliennes, localisation et traitement de la structure de livraison (bardage bois et couleur), gestion qualitative du chantier, ...

D'autres sont planifiées afin de compenser la suppression des végétaux nécessaire à la création d'un chemin d'accès. Ces suppressions sont limitées et compensées par des replantations aux abords des deux postes de livraison. Cette mesure permet une dissimulation efficace de ces deux structures en utilisant sur le motif paysager local de la haie bocagère.

EN CONCLUSION, le projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles présente, à nos yeux, un bilan satisfaisant au regard des spécificités et des sensibilités paysagères et patrimoniales de son territoire d'accueil. Il crée un événement «remarquable» mais cohérent et lisible dans le paysage.